

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR

2022

renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement

présenté au nom de Madame Élisabeth BORNE
Première ministre

par

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

et par

M. Gabriel ATTAL
Ministre délégué,
chargé des comptes publics

Assemblée nationale
Constitution du 4 octobre 1958
Seizième législature

Enregistré à la présidence
de l'Assemblée nationale
le 2 novembre 2022
n° 393



Sommaire

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs	5
Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire	6
Exposé général des motifs	6
Articles du projet de loi et exposé des motifs par article	13
ARTICLE liminaire : Prévion de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2022	15
PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER	16
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES	16
ARTICLE 1 : Relations financières entre l'État et la sécurité sociale	16
ARTICLE 2 : Modification des ressources du compte d'affectation spéciale "Contrôle de la circulation et du stationnement routiers"	17
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES	18
ARTICLE 3 : Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois	18
SECONDE PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES	21
TITRE PREMIER : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 - CRÉDITS DES MISSIONS	21
I. - AUTORISATION DES CRÉDITS DES MISSIONS	21
ARTICLE 4 : Budget général : ouvertures et annulations de crédits	21
ARTICLE 5 : Budgets annexes : annulations de crédits	22
ARTICLE 6 : Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits	23
II. - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS	24
ARTICLE 7 : Plafonds des autorisations d'emplois de l'État	24
ARTICLE 8 : Plafonds des emplois des opérateurs de l'État	26
TITRE II : AUTRES DISPOSITIONS	28
ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES	28
ARTICLE 9 : Chèques énergie exceptionnels	28
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	29
ARTICLE 10 : Répartition du prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales au titre de la revalorisation anticipée du revenu de solidarité active (RSA) de 4 %	29
États législatifs annexés	31
État A (Article 3 du projet de loi) Voies et moyens pour 2022 révisés	32
État B (Article 4 du projet de loi) Répartition des crédits pour 2022 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général	39
État C (Article 5 du projet de loi) Répartition des crédits pour 2022 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes	45
État D (Article 6 du projet de loi) Répartition des crédits pour 2022 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux	46

Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi	49
I. Budget général : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	50
II. Budget général : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état B	64
III. Budgets annexes : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état C	93
IV. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état D	95
V. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état D	98
Évaluations préalables	101
ARTICLE 1 : Relations financières entre l'État et la sécurité sociale	103
ARTICLE 2 : Modification des ressources du compte d'affectation spéciale "Contrôle de la circulation et du stationnement routiers"	108
ARTICLE 9 : Chèques énergie exceptionnels	113
ARTICLE 10 : Répartition du prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales au titre de la revalorisation anticipée du revenu de solidarité active (RSA) de 4 %	118
Tableau récapitulatif des textes réglementaires pris en vertu de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	123



Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire

Aux termes de l'article 53 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, les projets de loi de finances rectificative comportent un rapport présentant les évolutions de la situation économique et budgétaire justifiant les dispositions qu'ils comportent.

Le scénario macroéconomique sous-jacent au présent projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022 est identique à celui du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, qui retient une croissance du PIB de 2,7 % pour l'année 2022. Les informations conjoncturelles publiées depuis la finalisation du PLF pour 2023 sont cohérentes avec ce scénario macroéconomique.

La croissance du PIB a été de 0,2 % au 3^e trimestre 2022 selon la première estimation de l'Insee publiée le 28 octobre dernier. Ce chiffre est conforme au scénario macroéconomique du PLF pour 2023 d'une activité qui continuerait de progresser sur la deuxième moitié de l'année. La composition de la croissance au 3^e trimestre envoie par ailleurs de bons signaux sur les fondamentaux de l'économie française : l'investissement des entreprises non financières connaît une forte hausse et une nette accélération ce trimestre (+2,3 % après +0,8 %) et la production de l'industrie manufacturière conserve sa dynamique (+0,6 % après +0,6 %) en dépit des hausses des prix de l'énergie et notamment du gaz et plus généralement des inquiétudes liées à l'environnement international. Enfin, en dépit du contexte inflationniste, la consommation des ménages s'est montrée résiliente et est restée stable au 3^e trimestre.

Les premières enquêtes auprès des entreprises sur le 4^e trimestre restent d'ailleurs globalement favorables : en octobre, le climat des affaires de l'Insee est stable (à +102) et se maintient au-dessus de la normale, suggérant une activité toujours dynamique à l'automne. L'indice PMI envoie un signal plus modéré, en baisse en octobre après la hausse de septembre (-1,2 pt à 50,0 après +0,8 pt) mais reste au niveau du seuil d'expansion. Les mesures prises par le Gouvernement, à la fois pour limiter la consommation énergétique via le plan de sobriété énergétique qui permettra de baisser notre consommation de 10 % d'ici 2024 et pour remplir les stocks de gaz, remplis à plus de 99 % au 1^{er} octobre, permettent de plus de limiter fortement les risques de ruptures d'approvisionnement qui pourraient pénaliser l'activité sur la fin de l'année.

L'inflation en glissement annuel s'est établie à +6,2 % en octobre après +5,6 % en septembre, évolution qui s'explique majoritairement par des mouvements sur les prix de l'énergie, dans un contexte de prix du pétrole toujours volatil et de renforcement de la remise carburant au 1^{er} septembre. Ces chiffres sont cohérents avec le scénario sous-jacent du PLF, qui prévoyait une inflation proche des 6 % jusqu'à la fin de l'année 2022, pour une progression en moyenne annuelle de +5,3 %.

Les prévisions publiées depuis la mi-septembre sont très proches du scénario du Gouvernement pour 2022 : l'OCDE dans sa prévision de septembre, comme l'Insee et l'OFCE dans leurs prévisions d'octobre, prévoient une croissance de +2,6 %. Le *Consensus Forecasts* et le FMI anticipent une croissance de +2,5 % dans leurs prévisions d'octobre. L'ampleur des écarts est limitée au regard de l'incertitude actuelle.

Exposé général des motifs

Ce budget rectificatif de fin de gestion permet de **financer des dépenses urgentes pour la protection des Français**, tout en **maintenant les équilibres globaux du budget 2022**.

Il permet notamment le déploiement de **mesures de protection face à la hausse des prix de l'énergie** (chèque énergie exceptionnel, prolongation de 15 jours de la remise de 30 centimes par litre à la pompe, soutien aux universités, aux opérateurs de recherche et aux CROUS face à la hausse des prix de l'énergie, etc.), mais également **la prise en charge des aides aux agriculteurs face aux calamités agricoles** et le **financement des opérations extérieures** et de la **contribution de la France au renforcement du flanc oriental de l'OTAN**.

En intégrant ce schéma de fin de gestion, **la prévision de déficit public pour 2022 s'établit à -4,9 %, en légère amélioration par rapport aux prévisions** du dernier budget rectificatif pour 2022 et du projet de loi de finances pour 2023.

I. La prévision de solde public pour 2022 s'améliore légèrement par rapport à la première loi de finances rectificative

La prévision de solde public pour 2022 s'établit à -4,9 % du PIB, soit un niveau légèrement meilleur que dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 ainsi que dans le Programme de stabilité, où la prévision s'établissait à -5,0 %. Cette légère amélioration découle à la fois des informations nouvelles en recettes et en dépenses depuis le dépôt du PLF pour 2023. Les hypothèses macroéconomiques sont quant à elles inchangées par rapport au PLF pour 2023 : une croissance de l'activité de +2,7 % en volume reste anticipée pour 2022.

En suivant le cadre potentiel et la méthodologie de calcul du solde structurel prévus dans la loi de programmation de finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018, le solde structurel s'établirait à -3,6 % du PIB potentiel en 2022. En utilisant le cadre potentiel et la méthodologie de calcul du solde structurel prévus dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 déposé au Parlement le 26 septembre 2022, le solde structurel s'établirait à -4,2 % du PIB potentiel en 2022, comme au PLF pour 2023.

Par rapport au PLF pour 2023, un léger ressaut serait enregistré sur les recettes compte tenu des remontées comptables les plus récentes, dû à des révisions de la prévision concernant notamment (i) les prélèvements sociaux sur le capital, du fait d'une évolution des plus-values mobilières dynamique, (ii) des droits de mutation à titre onéreux, en raison de la bonne tenue des remontées comptables et (iii) de l'impôt sur le revenu, compte tenu des dernières informations fiscales disponibles sur le prélèvement à la source et la troisième émission. À l'inverse, la prévision des recettes de TVA est revue à la baisse, en raison notamment de remontées comptables moins dynamiques qu'attendues en août et en septembre.

Les dernières informations disponibles sur la dépense contribuent également à améliorer le solde public. En particulier, la dépense publique en comptabilité nationale serait légèrement révisée à la baisse par rapport à la prévision pour 2022 sous-jacente au PLF pour 2023 du fait notamment du schéma de fin de gestion sur les crédits du budget de l'État et d'une révision à la baisse du prélèvement sur recettes à destination de l'UE. À l'inverse, les dépenses de relance, nettes des financements européens, seraient plus dynamiques en 2022 que prévu lors du dépôt du PLF pour 2023.

II. Ce PLFR de fin de gestion permet d'assurer le financement de mesures urgentes pour protéger les Français, tout en préservant les équilibres du budget 2022.

1. Des dépenses ciblées pour prolonger les efforts engagés par la LFR 1 face à la hausse des prix de l'énergie, à hauteur de +2,4 Md€ au total

Dans le prolongement de la décision d'instaurer un chèque énergie en soutien aux ménages se chauffant au fioul dans la loi de finances rectificative du 16 août 2022, et en complément du chèque énergie classique dont bénéficient chaque année les ménages depuis 2018, **le Gouvernement a annoncé en septembre 2022 que 40 % des foyers bénéficieraient d'un chèque énergie exceptionnel en 2022, octroyé sous conditions de revenus**. Ce chèque sera d'un montant de 200 € pour les 20 % des foyers les plus modestes, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 10 800 €, et de 100 € pour les ménages dont le revenu fiscal de référence est compris entre 10 800 € et 17 400 €. **La mise en œuvre de ce chèque énergie exceptionnel se matérialise par une ouverture de crédits de 1,4 Md€ dans le présent projet de loi de finances rectificative.**

Projet de loi de finances rectificative

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs

Ce PLFR permet par ailleurs le financement de la prolongation jusqu'à mi-novembre de la **remise carburant à son niveau actuel de 30 centimes** (10 centimes ensuite jusqu'à la fin de l'année 2022). Le coût de cette extension est évalué à 0,4 Md€, et nécessite l'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 60 M€ sur le programme 174 dans le cadre du présent projet de loi de finances rectificative, au regard des crédits disponibles déjà ouverts sur ce programme.

L'État soutiendra également en cette fin d'exercice plusieurs opérateurs rattachés au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont notamment des établissements universitaires et des opérateurs de recherche, **qui sont particulièrement confrontés à une hausse de leurs charges d'énergie compte tenu de leur activité. Un fonds exceptionnel de soutien, doté de 275 M€ dans ce PLFR, sera mis en place pour les opérateurs qui rencontreraient des difficultés financières en raison des surcoûts énergétiques en 2022 et 2023.**

De la même manière, ce PLFR met en œuvre le soutien de l'État aux **opérateurs du ministère de la Culture les plus affectés pour faire face à l'impact de la hausse des prix de l'énergie.**

Enfin, au regard de la hausse des prix des carburants, **0,2 Md€ de crédits supplémentaires sont ouverts sur la mission « Défense » afin de financer les besoins de nos forces armées relatifs à l'achat de carburants opérationnels dans le contexte de forte inflation.**

Au total, **ces mesures spécifiques de soutien contre les impacts de la hausse des prix de l'énergie se traduisent par la mobilisation de +2,4 Md€ de crédits dans le présent projet de loi de finances rectificative.**

2. Sur le périmètre de la norme de dépense, et en dehors de ces dépenses exceptionnelles liées aux prix de l'énergie, les ouvertures et annulations sont équilibrées.

a) Ouverture de crédits

Hors dépenses visant à faire spécifiquement face à la hausse des prix de l'énergie, **le présent projet de loi de finances rectificative permet tout d'abord de financer des dépenses incompressibles sous norme de dépenses** qui n'avaient pu être anticipées au stade de la loi de finances rectificative du 16 août, pour **un total de +5,4 Md€.**

Ainsi, le projet de loi de finances rectificative vient **renforcer la dotation d'équilibre à France compétences à hauteur de +2 Md€** afin de tenir compte des besoins de trésorerie identifiés dans les dernières projections financières qui traduisent à nouveau le dynamisme des dispositifs de formation notamment en apprentissage en faveur des jeunes et des actifs. 0,5 Md€ sont également ouverts sur le ministère du Travail au titre de l'actualisation de la prévision sur les compensations d'exonération de cotisations sociales.

Au-delà des ouvertures prévues à hauteur de 0,2 Md€ sur les carburants opérationnels, **ce PLFR prévoit également 1,1 Md€ d'ouvertures de crédits sur le programme 178 « Préparation et emploi des forces »**, dans un contexte notamment marqué par la guerre en Ukraine. Il s'agit de couvrir les surcoûts liés aux activités opérationnelles des forces armées (qu'il s'agisse du coût des opérations extérieures, de celui des missions intérieures ou encore de la contribution de la France au renforcement du flanc oriental de l'OTAN), mais aussi de financer de manière plus globale la mise en cohérence des moyens de nos forces armées avec l'évolution actuelle du contexte géostratégique, que ce soit en matière d'activité des forces ou de financement d'achats de matériels de déploiement et de munitions.

Sur le programme 146 « Équipement des forces », 100 M€ sont prévus au titre du fonds spécial annoncé par le Président de la République pour l'équipement militaire de l'Ukraine.

Compte tenu des crises agricoles intervenues en 2022, des ouvertures de crédits sont également prévues sur le budget du ministère de l'Agriculture pour un total de 0,45 Md€ (après des ouvertures totales en gestion 2022 pour un total de 1,1 Md€), afin de financer les mesures d'indemnisation économique liées aux impacts de la crise en Ukraine, mais aussi celles liées à la crise d'influenza aviaire qui a débuté en 2021, à la crise de la filière porcine ou encore à l'épisode de gel du printemps 2022.

Il est en outre procédé à une ouverture technique à hauteur de 0,2 Md€ sur le programme 371 du ministère de la Santé et de la Prévention au titre de l'indemnité exceptionnelle versée aux salariés, travailleurs indépendants et autoentrepreneurs pour faire face à l'inflation.

Il est enfin procédé à des ajustements en crédits d'ordre technique sur le champ des relations financières entre l'État et la sécurité sociale. **Ainsi, 0,4 Md€ ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »** ont notamment vocation à financer un règlement de dettes passées de l'État à la sécurité sociale, **et 0,2 Md€ sont ouverts sur la mission « Outre-mer »** au titre de la compensation d'exonérations de cotisations dont bénéficient les territoires ultramarins.

b) Annulations de crédits

En regard de ces ouvertures de crédits, **il est procédé à des annulations à hauteur de 5,0 Md€ sur le champ de la norme de dépenses pilotables de l'État, assurant l'équilibre du schéma de fin de gestion.**

Ces annulations portent pour partie sur le programme 114 portant les appels en garantie de l'État, à hauteur de 2,0 Md€, notamment au titre de la moindre sinistralité qu'anticipée du point de vue des entreprises bénéficiaires d'un Prêt Garanti par l'État (PGE) et de moindres dépenses au bénéfice du fonds pan-européen de garantie mis en place par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), ainsi que sur le programme 552 relatif aux dépenses accidentelles, à hauteur de 0,5 Md€.

Les crédits annulés correspondent à des crédits actuellement mis en réserve ou des sous-consommations anticipées et ne remettent en cause aucune des politiques publiques concernées. Des sous-exécutions sont par exemple constatées à hauteur de 0,5 Md€ sur le budget des politiques de l'emploi, notamment au titre de l'exécution prévisionnelle de l'allocation de solidarité spécifique.

c) Masse salariale et emplois

En termes de masse salariale, compte tenu de l'ouverture de 2 Md€ de crédits sur le programme 551 (« Provision relative aux rémunérations publiques ») en LFR 1 pour 2022, pour financer notamment la hausse du point dans la fonction publique, il n'est procédé à aucune ouverture de crédits de titre 2 dans le présent projet de loi de finances rectificative. Ces crédits seront répartis par voie réglementaire entre ministères pour couvrir les besoins identifiés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les plafonds d'emplois, **le présent PLFR porte le relèvement du plafond de plusieurs ministères à hauteur de +907 ETPT au total**. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse de +691 ETPT au sein du ministère de la Justice afin de tirer les conséquences de la pérennisation du renforcement en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et celle des moyens accordés dans le cadre du volet civil de la justice de proximité. D'autres réajustements techniques interviennent au sein de quatre autres ministères, pour un total de +216 ETPT.

Sur le champ des opérateurs de l'État, les plafonds d'emplois sont relevés au global de +174 ETPT, au bénéfice notamment de l'ADEME (+65 ETPT, pour soutenir celle-ci dans la mise en œuvre des actions de France 2030) et des Agences régionales de santé (ARS : +81 ETPT, d'une part, au titre des renforts mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et, d'autre part, afin de permettre la mise en place dans les deux prochaines années du plan exceptionnel de contrôle des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD)).

3. Sur les autres dépenses du budget général (hors norme de dépenses), la situation budgétaire fait ressortir une amélioration complémentaire de -0,3 Md€ en dépenses, du fait notamment de la fin du plan d'urgence pour faire face à la crise sanitaire

Hors du champ de la norme de dépenses, **la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », qui disparaît de la maquette budgétaire à compter de la gestion 2023, fait l'objet d'annulations à hauteur de 1,1 Md€,** du fait de la sous-exécution des dispositifs qu'elle porte, compte tenu de la moindre incidence en 2022 des conséquences économiques et sanitaires directes de la crise de la Covid-19 auxquelles cette mission temporaire avait vocation à faire face. Les annulations sur la mission concernent principalement la prise en charge du financement du régime de chômage partiel de droit commun pour 0,4 Md€, le renforcement exceptionnel des participations financières de l'État en réponse à la crise pour 0,3 Md€, et le financement de matériels sanitaires pour 0,3 Md€. **A l'inverse, 1,25 Md€ d'ouvertures interviennent sur la mission, visant à solder la compensation à la sécurité sociale du coût des exonérations de cotisations sociales** ayant bénéficié aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. Il en résulte une **ouverture nette sur la mission de +0,2 Md€**.

S'agissant du champ des relations financières entre l'État et la sécurité sociale, **le programme 379 est créé dès le présent projet de loi de finances rectificative, et se voit doté de +1,4 Md€ de crédits hors du champ de la norme de dépenses pilotables** afin notamment de reverser à la sécurité sociale 15,2 % des recettes perçues par la France au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), soit la part relative à la partie « Ségur investissement » du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR) dans le cadre du plan de relance européen, mais aussi pour compenser à la sécurité sociale le coût de dons de vaccins à des pays tiers, qui relèvent d'un objectif d'aide publique au développement.

Par ailleurs, du fait de moindres prélèvements sur recettes (PSR) devant intervenir en 2022 au titre de la contribution de la France au budget de l'Union européenne, la dépense prise en compte se voit réduite de 2,1 Md€. Cette baisse du PSR au bénéfice de l'Union européenne s'explique notamment par l'amélioration des ressources propres de l'Union européenne.

De manière similaire, les prélèvements sur recettes au bénéfice des collectivités territoriales sont revus à la baisse de 0,2 Md€, compte tenu d'une exécution moins importante qu'initialement anticipée et de mesures de périmètre dans le cadre de la recentralisation du RSA dans les Pyrénées-Orientales et la Seine-Saint-Denis. Néanmoins, du fait d'une affectation de TVA plus importante qu'initialement anticipé au bénéfice des collectivités (+0,3 Md€) et d'autres dépenses complémentaires portées par les comptes d'affectation spéciale, **les transferts aux collectivités locales ressortent globalement majorés de +0,2 Md€ par rapport aux anticipations de LFR 1 pour 2022.**

Enfin, **le présent projet de loi de finances rectificative matérialise des redéploiements intervenant au sein de la mission « Plan de relance », dans un schéma neutre à l'échelle de la mission.**

III. Déficit et solde

1. Déficit, solde

en M€	LFI 2022 (a)	LFR 1 (b)	LFR 1 y compris reportés (c)	PLFR 2 (d)	Reportés (e)	PLFR 2 y compris reportés (f=g+h)	Ecart à la LFI (reporté) (f-a)	Ecart à la LFI (d-a)	Ecart à la LFR 1 (reporté) (f-c)	Ecart à la LFR 1 (d-b)
Dépenses du budget général et PRR	481,5	505,0	514,1	506,5	7,6	514,2	52,8	43,0	0,0	1,5
Dépenses du budget général	381,9	434,8	444,0	433,6	7,6	446,2	54,3	46,7	2,3	3,8
Prélèvements sur recettes	88,8	70,2	70,2	67,9	0,0	67,9	-1,7	-1,7	-2,3	-2,3
Prélèvement au profit des collectivités territoriales	43,2	43,0	43,0	43,0	0,0	43,0	0,4	0,4	-0,2	-0,2
Prélèvement au profit de l'Union européenne	20,4	20,4	20,4	24,3	0,0	24,3	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1
Recettes fiscales nettes	287,6	311,6	311,6	315,8	0,0	315,8	28,2	28,2	4,2	4,2
Recettes non fiscales	20,2	23,7	23,7	24,7	0,0	24,7	4,5	4,5	1,0	1,0
Solde de comptes spéciaux - hors FMI	-0,1	0,4	0,4	1,0	0,0	1,0	1,1	1,1	0,6	0,6
Solde de budgets annexes	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde État - hors FMI	-153,8	-189,3	-178,4	-164,7	-7,6	-172,3	-113,5	-113,9	-6,1	-4,6

Le déficit budgétaire tel qu'il ressort au tableau d'équilibre du PLFR 2 s'établit à -164,7 Md€, en amélioration de 4,6 Md€ par rapport à la première loi de finances rectificative pour 2022 (LFR 1 pour 2022). Cette amélioration par rapport à la LFR 1 pour 2022 s'explique principalement par des encaissements plus dynamiques que prévu sur les recettes de l'État (+5,2 Md€, voir ci-après), partiellement compensées par une hausse des dépenses du budget général à hauteur de 3,8 Md€ pour assurer le financement des mesures exceptionnelles et 1,4 Md€ au titre de la compensation à la sécurité sociale du coût des dons de vaccins et des versements de la facilité pour la reprise et la résilience. Par ailleurs, le prélèvement sur recettes au titre de l'Union Européenne se voit révisé de -2,1 Md€.

2. Recettes fiscales

en M€	LFI 2022	LFR 1 2022	PLFR 2 2022	Ecart à la LFI	Ecart à la LFR 1
Recettes fiscales nettes	287,6	311,6	315,8	28,2	4,2
Impôt net sur le revenu	82,4	85,3	87,4	5,0	2,1
Impôt net sur les sociétés	40,0	56,8	59,0	19,0	2,2
TICPE nette	18,2	18,1	18,0	-0,2	-0,1
Taxe sur la valeur ajoutée nette	98,4	101,2	100,6	2,3	-0,6
Autres recettes fiscales nettes	48,6	50,2	50,9	2,2	0,7
Recettes non fiscales	20,2	23,7	24,7	4,5	1,0
Recettes de l'État	307,7	335,3	340,5	32,8	5,2

Les recettes fiscales nettes s'élèveraient à 315,8 Md€, soit une révision à la hausse de +4,2 Md€ par rapport à la LFR 1 pour 2022. Ces révisions proviennent principalement de la révision des hypothèses macroéconomiques sous-jacentes à la LFR 1 pour 2022 et des remontées comptables observées à date.

Elles se composent de :

- Une hausse des recettes d'impôt sur le revenu (+2,1 Md€) suite à la prise en compte des remontées comptables les plus récentes ;
- Une hausse du produit de l'impôt sur les sociétés net de +2,2 Md€, qui se fonde principalement sur la révision des hypothèses de la profitabilité des entreprises pour 2021 et 2022 ;
- Une baisse des recettes de taxe sur la valeur ajoutée nette affectée à l'État de -0,6 Md€, en raison de remontées comptables moins dynamiques qu'attendues sur la TVA brute à fin septembre et de la hausse des remboursements et dégrèvements ;
- Une révision à la hausse des autres recettes fiscales nettes de +0,7 Md€, notamment sur le prélèvement de solidarité (+0,8 Md€).

Projet de loi de finances rectificative

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs

3. Les recettes non fiscales

en Md€	LFI 2022	LFR 1	PLFR 2	Ecart à la LFI	Ecart à la LFR 1
Recettes non fiscales	20,2	23,7	24,7	4,5	1,0
Dividendes et recettes assimilées	3,7	4,9	5,5	1,8	0,6
Produits du domaine de l'État	1,1	1,2	1,4	0,3	0,2
Produits de la vente de biens et services	2,7	3,0	3,3	0,6	0,3
Remboursements et intérêts des prêts, avances etc.	0,4	0,4	0,8	0,4	0,4
Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	2,3	2,9	2,9	0,7	0,1
Divers	10,0	11,3	10,8	0,8	-0,6

Par rapport à la LFR 1 pour 2022, les recettes non fiscales augmenteraient de +1,0 Md€ pour s'établir à 24,7 Md€. Cette amélioration tient principalement au dynamisme des dividendes versés par les entreprises financières (+0,4 Md€). Les remboursements de prêts donnant lieu au paiement d'intérêts (+0,3 Md€) et l'actualisation des recettes issues des programmes d'investissement d'avenir (+0,2 Md€) contribuent également à la révision des recettes non fiscales.

4. Comptes spéciaux

en Md€	LFI 2022	LFR 1	PLFR 2	Ecart à la LFI	Ecart à la LFR 1
Solde des comptes spéciaux hors FMI	-0,1	0,4	1,0	1,1	0,6
Comptes d'affectation spéciale	0,0	-0,5	-0,6	-0,6	-0,1
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Développement agricole rural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Participation de la France au désendettement de la Grèce	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Participations financières de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions	0,2	-0,4	-0,4	-0,5	0,0
Compte de concours financiers	-0,3	0,7	1,4	1,7	0,7
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-0,8	-0,8	-0,8	0,0	0,0
Avances à l'audiovisuel public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances aux collectivités territoriales	0,8	1,9	1,9	1,3	0,0
Prêts à des États étrangers	0,4	0,1	0,8	0,4	0,7
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	0,0
Comptes de commerce	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Comptes d'opérations monétaires	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Solde des budgets annexes	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Contrôle et exploitation aériens	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3
Publications officielles et information administrative	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Par rapport à la LFR 1 pour 2022, le solde des comptes spéciaux s'améliorerait de +0,6 Md€ pour s'établir à 1,0 Md€. Cette amélioration est principalement portée par le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » (+0,7 Md€) en raison du remboursement anticipé par la Grèce de son annuité 2023 en 2022.



Articles du projet de loi et exposé des motifs par article

PROJET DE LOI

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu l'article 39 de la Constitution ;

Vu la loi organique relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et par le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE liminaire**Prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2022**

- (1) La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2022 s'établit comme suit :

- (2) *En points de produit intérieur brut (*) Cadre potentiel LPFP 2018-2022*

	Exécution 2021	Prévision 2022
Solde structurel (1)	-4,5	-3,6
Solde conjoncturel (2)	-2,0	-1,2
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-6,5	-4,9

- (3) (*) Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au dixième de point le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi du solde effectif peut ne pas être égal à la somme des montants entrant dans son calcul.

Exposé des motifs

La prévision de solde public pour 2022 s'établit à -4,9 % du PIB, soit un niveau légèrement meilleur que dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 ainsi que dans le Programme de stabilité, où la prévision s'établissait à -5,0 %. Cette légère amélioration découle à la fois aux informations nouvelles en recettes et en dépenses depuis le dépôt du PLF pour 2023. Les hypothèses macroéconomiques sont quant à elles inchangées par rapport au PLF pour 2023 : une croissance de l'activité de +2,7 % en volume reste anticipée pour 2022.

En suivant le cadre potentiel et la méthodologie de calcul du solde structurel prévus dans la loi de programmation de finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018, le solde structurel s'établirait à -3,6 % du PIB potentiel en 2022. En utilisant le cadre potentiel et la méthodologie de calcul du solde structurel prévus dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 déposé à au Parlement le 26 septembre 2022, le solde structurel s'établirait à -4,2 % du PIB potentiel en 2022, comme au PLF pour 2023.

Par rapport au PLF pour 2023, un léger ressaut serait enregistré sur les recettes compte tenu des remontées comptables les plus récentes, due à des révisions de la prévision concernant notamment (i) les prélèvements sociaux sur le capital, du fait d'une évolution des plus-values mobilières dynamique, (ii) des droits de mutation à titre onéreux, en raison de la bonne tenue des remontées comptables et (iii) de l'impôt sur le revenu, compte tenu des dernières informations fiscales disponibles sur le prélèvement à la source et la troisième émission. À l'inverse, la prévision des recettes de TVA est revue en baisse, en raison notamment de remontées comptables moins dynamiques qu'attendu en août et en septembre.

Les dernières informations disponibles sur la dépense contribuent également à améliorer le solde public. En particulier, la dépense publique serait légèrement révisée à la baisse par rapport à la prévision pour 2022 sous-jacente au PLF pour 2023 du fait notamment du schéma de fin de gestion sur les crédits du budget de l'État et d'une révision à la baisse du PSR UE. À l'inverse, les dépenses de relance, nettes des financements européens, seraient plus dynamiques en 2022 que prévu lors du PLF pour 2023.

PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

ARTICLE 1

Relations financières entre l'État et la sécurité sociale

- (1) I. – Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- (2) 1° Au premier alinéa, le pourcentage : « 28,00 % » est remplacé par le pourcentage : « 28,03 % » ;
- (3) 2° Au a, les mots : « 22,82 points » sont remplacés par les mots : « 22,85 points ».
- (4) II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} février 2022.

Exposé des motifs

Le présent article ajuste la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée à la sécurité sociale en 2022 afin de garantir la neutralité financière de plusieurs mouvements entre l'État et la sécurité sociale en 2022.

En premier lieu, il tient compte des révisions de la prévision de rendement de la TVA depuis la publication de la loi de finances initiale pour 2022 et minore à ce titre de 0,01 point la part affectée à la sécurité sociale au titre de la compensation des transferts réalisés en loi de finances initiale pour 2022.

En second lieu, l'article prévoit une affectation supplémentaire de 0,04 point de TVA assurant la compensation pour la sécurité sociale des premiers effets de la baisse de cotisations des travailleurs indépendants prévue par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Ces premiers effets pour l'exercice 2022 sont estimés à 70 M€ au titre des déclarations de novembre pour les exploitants agricoles et de novembre et décembre pour les micro-entrepreneurs mensualisés.

Au total, la fraction de TVA affectée à la sécurité sociale est majorée de 0,03 point par rapport à la loi de finances initiale pour 2022. Les recettes correspondantes représenteraient 56,5 Md€ en 2022.

ARTICLE 2**Modification des ressources du compte d'affectation spéciale "Contrôle de la circulation et du stationnement routiers"**

- (1) Pour l'année 2022, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 502,95 millions d'euros.
- (2) Ce produit est affecté successivement à hauteur de 332,95 millions d'euros à la première section « Contrôle automatisé », puis à hauteur de 170 millions d'euros à la deuxième section « Circulation et stationnement routiers ».

Exposé des motifs

Le présent article vise à ajuster les montants de ressources affectées au compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », en tirant les conséquences de la révision à la baisse des dépenses du programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » du fait d'un besoin moindre qu'anticipé sur la subvention pour charge de service public de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ces ajustements permettent d'abonder à hauteur de 7 M€ les recettes affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), telles qu'elles résultent des règles d'affectation des recettes des amendes des contrôles routiers.

L'état D du projet de loi de finances rectificative rend compte des ajustements de crédits afférents sur les programmes du CAS.

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 3

Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois

(1) I. - Pour 2022, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(2)

(en millions d'euros*)			
	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	6 798	6 346	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	2 579	2 579	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	4 218	3 767	
Recettes non fiscales	990		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	5 208	3 767	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	-2 253		
Montants nets pour le budget général	7 461	3 767	+3 693
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	7 461	3 767	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	281	-13	+294
Publications officielles et information administrative	10	-2	+12
Totaux pour les budgets annexes	291	-15	+306
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
- Contrôle et exploitation aériens	0	0	
- Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	291	-15	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	101	161	-60
Comptes de concours financiers	1 129	442	+687
Comptes de commerce (solde)			0
Comptes d'opérations monétaires (solde)			0
Solde pour les comptes spéciaux			+627
Solde général			+4 627

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

(3) II. - Pour 2022 :

(4) 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(5)

<i>(En milliards d'euros)</i>	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	145,8
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	<i>140,8</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	<i>5,0</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	3,0
Amortissement des autres dettes reprises	0
Déficit à financer	172,3
Autres besoins de trésorerie	-15,4
Total	305,7
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats	260
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,9
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	0
Variation des dépôts des correspondants	0
Contribution du solde du compte du Trésor	52,2
Autres ressources de trésorerie	-8,4
Total	305,7

(6) 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

(7) III. - Pour 2022, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 942 377.

Exposé des motifs

Le présent article traduit l'incidence sur l'équilibre budgétaire pour 2022 des dispositions proposées par le présent projet de loi de finances rectificative (PLFR 2 pour 2022) et des réévaluations de recettes pour l'année en cours.

Le solde budgétaire ressortant au tableau d'équilibre s'établit à -164,7 Md€. Par rapport à la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR 1 pour 2022), il s'améliore de +4,6 Md€ en raison principalement de la hausse des recettes non-fiscales (+1,0 Md€) et fiscales (+4,2 Md€), en particulier sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, ainsi que de la baisse des prélèvements sur les recettes de l'État (-2,3 Md€).

Le déficit prévisionnel de l'État pour 2022 après prise en compte des reports de crédits mobilisés s'établit à 172,3 Md€.

En conséquence, cet article présente un tableau de financement au sein duquel sont actualisées, par rapport à la loi de finances rectificative, les ressources et charges de trésorerie qui concourent à l'équilibre financier de l'année 2022.

En besoin de financement :

- les amortissements de dette à moyen et long termes s'élèvent à 145,8 Md€ ;
- le déficit budgétaire prévisionnel est diminué de -6,1 Md€, à 172,3 Md€ ;
- les amortissements SNCF s'élèvent à 3,0 Md€ ;
- les autres besoins de trésorerie s'élèvent à -15,4 Md€.

En ressources de financement :

- le montant des émissions de titres à moyen et long termes, net des rachats, est inchangé et s'élèverait à 260 Md€ ;
- la variation de l'endettement à court terme de l'État en fin d'année est inchangée et s'élèverait à +1,9 Md€ ;
- la variation des dépôts des correspondants en fin d'année est inchangée et s'élèverait à 0,0 Md€ ;
- la contribution des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État est inchangée à 52,2 Md€ ;
- les autres ressources de trésorerie s'élèvent à -8,4 Md€ contre -2,3 Md€ en loi de finances rectificative.

En conséquence du maintien du niveau des emprunts de moyen-long terme, le plafond de variation nette de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est inchangé, à 119,2 Md€.

SECONDE PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE PREMIER : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 - CRÉDITS DES MISSIONS

I. - AUTORISATION DES CRÉDITS DES MISSIONS

ARTICLE 4

Budget général : ouvertures et annulations de crédits

- (1) I. - Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 12 521 180 598 € et de 12 402 925 187 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.
- (2) II. - Il est annulé pour 2022, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 6 218 347 086 € et de 6 056 463 572 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ajustements de crédits proposés au titre du budget général sont présentés globalement dans la première partie du présent document (« Exposé général des motifs »), et analysés et justifiés dans la quatrième partie (« Analyse par mission et programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi »), au I (« Budget général : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B ») et au II (« Budget général : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état B »).

ARTICLE 5

Budgets annexes : annulations de crédits

Il est annulé pour 2022, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 11 594 061 € et de 15 024 155 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ajustements de crédits proposés au titre des budgets annexes sont présentés globalement dans la première partie du présent document (« Exposé général des motifs »), et analysés et justifiés dans la quatrième partie (« Analyse par mission et programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi ») au III (« Budgets annexes : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état C »).

ARTICLE 6**Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits**

- (1) I. - Il est annulé pour 2022, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 7 000 000 € et de 7 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- (2) II. - Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 208 218 617 € et de 168 218 617 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- (3) III. - Il est annulé pour 2022, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 174 558 810 € et de 171 878 810 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- (4) IV. - Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 613 757 192 € et de 613 757 192 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ajustements de crédits proposés au titre des comptes spéciaux sont analysés et justifiés dans la quatrième partie (« Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi »), au IV (« Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état D ») et au V (« Comptes spéciaux : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état D »).

II. - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 7

Plafonds des autorisations d'emplois de l'État

- (1) Le tableau des autorisations d'emplois de l'État pour 2022 de l'article 61 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 est ainsi modifié :
- (2) A la ligne de sous-totalisation « I. Budget général », le nombre « 1 930 485 » est remplacé par le nombre « 1 931 392 » ;
- (3) A la ligne « Europe et affaires étrangères », le nombre « 13 566 » est remplacé par le nombre « 13 616 » ;
- (4) A la ligne « Justice », le nombre « 90 667 » est remplacé par le nombre « 91 358 » ;
- (5) A la ligne « Services du Premier ministre », le nombre « 9 748 » est remplacé par le nombre « 9 801 » ;
- (6) A la ligne « Solidarités et santé », le nombre « 4 872 » est remplacé par le nombre « 5 005 » ;
- (7) A la ligne « Transition écologique », le nombre « 35 669 » est remplacé par le nombre « 35 649 » ;
- (8) A la ligne « Total général », le nombre « 1 941 470 » est remplacé par le nombre « 1 942 377 ».

Exposé des motifs

En application de l'article 9 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les plafonds d'autorisation des emplois sont limitatifs. Le présent article propose des évolutions de plafond au regard des conditions de la gestion 2022.

a) Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : le plafond d'autorisation des emplois du ministère augmente de 50 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour prendre en compte les renforcements d'effectifs nécessaires à la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022.

b) Ministère de la justice : le plafond d'autorisation des emplois du ministère augmente de 691 ETPT à la suite des mouvements suivants :

- 605 ETPT pour pérenniser le renforcement en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et les moyens accordés en gestion dans le cadre du volet civil de la justice de proximité ;
- 90 ETPT pour mettre en œuvre à compter du 1^{er} mars 2022, le nouveau dispositif de généralisation de l'intermédiation des pensions alimentaires ;
- -4 ETPT au profit de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) chargée notamment de la mise en œuvre du plan 15 000 places de prison.

c) Ministère des solidarités et de la santé : le plafond d'autorisation des emplois du ministère augmente de 133 ETPT dont 73 ETPT pour la gestion de la crise sanitaire et 60 ETPT pour la prise en charge des déplacés ukrainiens.

d) Services du Premier ministre : le plafond d'autorisation des emplois des services du Premier ministre augmente de 53 ETPT pour réaliser des recrutements à mi-année au profit des nouveaux cabinets ministériels découlant du

changement de gouvernement intervenu le 4 juillet 2022, du secrétaire général du Conseil national de la refondation, du groupe interministériel de contrôle, du secrétariat général du Gouvernement, du haut-commissariat au plan, de la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, en lien avec la croissance de leur activité.

e) Ministère de la transition écologique : le plafond d'autorisation des emplois du ministère diminue de 20 ETPT au profit du plafond d'emploi des opérateurs, afin de soutenir l'agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans la mise en œuvre des actions du plan d'investissement France 2030.

ARTICLE 8

Plafonds des emplois des opérateurs de l'État

- (1) L'article 62 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 est ainsi modifié :
- (2) 1° Au premier alinéa, le nombre : « 406 054 » est remplacé par le nombre : « 406 228 » ;
- (3) 2° La seconde colonne du tableau de l'alinéa 2 est ainsi modifiée :
- (4) a) à la vingt-huitième ligne, le nombre : « 19 309 » est remplacé par le nombre : « 19 374 » ;
- (5) b) à la trente-troisième ligne, le nombre : « 1 361 » est remplacé par le nombre : « 1 426 » ;
- (6) c) à la quarantième ligne, le nombre : « 2 190 » est remplacé par le nombre : « 2 211 » ;
- (7) d) à la quarante-deuxième ligne, le nombre : « 1 187 » est remplacé par le nombre : « 1 208 » ;
- (8) e) à la quarante-troisième ligne, le nombre : « 691 » est remplacé par le nombre : « 695 » ;
- (9) f) à la quarante-sixième ligne, le nombre : « 200 » est remplacé par le nombre : « 204 » ;
- (10) g) à la soixante-sixième ligne, le nombre : « 8 278 » est remplacé par le nombre : « 8 359 » ;
- (11) h) à la soixante-huitième ligne, le nombre : « 8 248 » est remplacé par le nombre : « 8 329 » ;
- (12) i) à la quatre-vingt deuxième ligne, le nombre : « 47 » est remplacé par le nombre : « 50 » ;
- (13) j) à la quatre-vingt troisième ligne, le nombre : « 47 » est remplacé par le nombre : « 50 » ;
- (14) k) à la dernière ligne, le nombre : « 406 054 » est remplacé par le nombre : « 406 228 ».

Exposé des motifs

En application de l'article 34 II-2° bis de la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finance, le plafond des emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année par la loi de finances, dans sa seconde partie.

Le plafond d'emplois des opérateurs pour 2022, fixé par l'article 62 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, est augmenté de 174 équivalents temps plein travaillés (ETPT) afin de prendre en compte et de régulariser des mouvements intervenus au cours de la gestion 2022.

Le plafond d'emplois du programme « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » est augmenté de 65 ETPT au profit de l'Agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour soutenir celle-ci dans la mise en œuvre des actions de France 2030.

Le plafond d'emplois du programme « Intégration et accès à la nationalité française » de la mission « Immigration, asile et intégration » est augmenté de 21 ETPT afin d'être en mesure, par le recrutement de personnels dédiés au sein de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), d'accueillir les réfugiés d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire en France (accueil, orientation, délivrance des cartes ADA).

Le plafond d'emplois du programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » est augmenté de 4 ETPT afin de garantir l'exécution du plan de charge de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) en maîtrise d'ouvrage et notamment la mise en œuvre du plan 15 000 places dans les prisons d'ici 2027.

Le plafond d'emplois du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » est augmenté de 81 ETPT au profit des agences régionales de santé (ARS), d'une part au titre des renforts mis en œuvre pour la crise sanitaire et d'autre part afin de permettre la mise en place dans les deux prochaines années du plan exceptionnel de contrôle des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le plafond d'emplois du programme « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » de la mission « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » est augmenté de 3 ETPT afin de permettre à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) d'assurer la mise en production de la gestion de cinq nouvelles amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ainsi que le suivi de sept nouveaux délits à la suite de leur forfaitisation.

TITRE II : AUTRES DISPOSITIONS

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

ARTICLE 9

Chèques énergie exceptionnels

- (1) I. – Dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre II du livre I^{er} du code de l'énergie, un chèque énergie spécifique peut être attribué en 2022 et 2023 aux ménages utilisant une énergie déterminée. Les modalités d'octroi et les conditions spécifiques de mise en œuvre de ce chèque énergie spécifique sont fixées par décret.
- (2) II. – Sans préjudice du I et dans les mêmes conditions, un chèque énergie exceptionnel peut être adressé au titre de l'année 2022 à certains ménages dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de la composition du ménage, inférieur à un plafond particulier. Les modalités et les conditions spécifiques de sa mise en œuvre sont fixées par décret.
- (3) III. – Les fournisseurs de gaz et d'électricité ne sont pas tenus d'appliquer l'article L. 124-5 du code de l'énergie aux bénéficiaires des chèques énergie mentionnés aux I et II.
- (4) IV. – Le troisième et le dernier alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'énergie sont supprimés.

Exposé des motifs

Le chèque énergie est une aide de l'État attribuée aux ménages modestes, visant à les aider à payer les factures d'énergie de leur logement, ou leurs travaux de rénovation énergétique. Adressé au cours du mois d'avril, il a bénéficié à près de 5,8 millions de ménages en 2022.

Dans le cadre actuel de la crise du prix des énergies, le 16 septembre dernier le Gouvernement a annoncé l'octroi d'un chèque énergie exceptionnel à 12 millions de ménages. Ce chèque énergie est de 200 € pour les ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie et de 100 € pour les ménages des troisième et quatrième déciles.

En outre, la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR n° 1 pour 2022) a prévu un budget de 230 M€ pour aider les ménages se chauffant au fioul. Cette aide se traduit par l'attribution d'un chèque énergie spécifique au fioul pour les cinq premiers déciles, dont les modalités d'attribution sont établies par un décret actuellement en cours d'élaboration. Ce chèque énergie fioul est de 200 € pour les ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie et de 100 € pour les ménages des troisième à cinquième déciles.

Les dispositions proposées encadrent les modalités d'attribution de ces deux chèques exceptionnels, qui s'ajouteront au chèque énergie habituel adressé au printemps. Pour permettre leur application rapide et opérationnelle à un public beaucoup plus large que les campagnes habituelles, est notamment levée l'obligation de proposer un accès en temps réel aux données.

Il est par ailleurs proposé de supprimer les notices papiers intégrées dans les plis en complément du chèque énergie.

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ARTICLE 10

Répartition du prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales au titre de la revalorisation anticipée du revenu de solidarité active (RSA) de 4 %

- (1) La dotation de 120 000 000 euros instituée à l'article 12 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 au profit des départements au titre de la compensation de la revalorisation anticipée du montant forfaitaire des allocations mentionnées aux articles L. 262-2 et L. 522-14 du code de l'action sociale et des familles et résultant de l'application de l'article 9 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat est ainsi répartie :
- (2) 1° Sont exclus du bénéfice de cette dotation la collectivité territoriale de Guyane, les départements de Mayotte et de La Réunion ainsi que ceux bénéficiant de l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- (3) 2° La part de la dotation versée à chaque département éligible est égale au produit entre, d'une part, le montant de la dotation mentionné au premier alinéa et, d'autre part, le rapport entre les deux termes suivants :
- (4) a) Le montant de la dépense afférente aux allocations mentionnées au premier alinéa, prise en charge par le département au titre de l'exercice 2021, tel qu'il figure dans le compte de gestion ;
- (5) b) Le montant de la dépense afférente aux allocations mentionnées au premier alinéa, prise en charge par l'ensemble des départements au titre de l'exercice 2021, tel qu'il figure dans les comptes de gestion, à l'exclusion de celle exposée par l'État dans les départements dont la compétence d'attribution et de financement du revenu de solidarité active lui a été transférée et par les départements participants à l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi de finances initiale pour 2022 depuis le 1^{er} janvier 2022.

Exposé des motifs

Le présent article vient préciser les dispositions de l'article 12 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, qui a instauré un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État de 120 000 000 € au titre de la compensation aux départements de la revalorisation anticipée du revenu de solidarité active (RSA) sur l'inflation prévue par l'article 9 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat. Cette disposition avait complété le tableau d'évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales prévu par l'article 44 de la loi de finances initiale pour 2022. Ce dispositif nécessite d'être précisé en fixant les modalités de répartition de ce PSR pour procéder au versement en 2022 de la dotation aux départements bénéficiaires.

La répartition reposera sur la part des dépenses de RSA prises en charge par chaque département en 2021 figurant dans les comptes de gestion. Elle permettra à chaque département de bénéficier du soutien de l'État à hauteur de la part de ses dépenses de RSA dans les dépenses nationales de RSA.

Cette modalité de répartition est justifiée par le fait que chaque département est confronté à la revalorisation anticipée de 4 % prévue par la loi de finances rectificative pour 2022 précitée.

Fait à Paris, le 2 novembre 2022.

Élisabeth BORNE

Par la Première ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Bruno LE MAIRE

Le ministre délégué

auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

chargé des comptes publics

Gabriel ATTAL



États législatifs annexés

État A

(Article 3 du projet de loi)

Voies et moyens pour 2022 révisés

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
1. Recettes fiscales		
11. Impôt sur le revenu		+2 802 122 918
1101	Impôt sur le revenu	+2 802 122 918
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles		-112 467 836
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-112 467 836
13. Impôt sur les sociétés		+2 257 321 198
1301	Impôt sur les sociétés	+2 257 321 198
13bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés		+11 263 128
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+11 263 128
13ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés		-104 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	-104 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées		+332 134 191
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	-600 345 350
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+100 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-209 887
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	-508 013
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+659 191
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	+442 371
1427	Prélèvements de solidarité	+833 617 402
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+15 500
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	-1 030 000
1499	Recettes diverses	-507 023

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette		-291 599
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	-291 599
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette		+1 231 846 503
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+1 231 846 503
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes		+379 710 855
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	-143 910
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-199 980
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	+28 968 924
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+300 000 000
1721	Timbre unique	-109 639
1753	Autres taxes intérieures	-45 207 813
1754	Autres droits et recettes accessoires	-4 035
1755	Amendes et confiscations	-33 787
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	+19 083
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	-163 062
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	+109 215
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	+276 452 535
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-5 841 508
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-73 380 875
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	-554 293
1797	Taxe sur les transactions financières	-100 200 000
2. Recettes non fiscales		
21. Dividendes et recettes assimilées		+581 309 668
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	+380 200 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+57 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+144 109 668
22. Produits du domaine de l'État		+216 009 500
2201	Revenus du domaine public non militaire	+216 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs	+9 500
23. Produits de la vente de biens et services		+308 990 000
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+117 500 000
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	+31 490 000
2399	Autres recettes diverses	+160 000 000

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières		+405 133 230
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	+31 412 586
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	+5 000 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+11 350 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+274 000 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	+83 370 644
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites		+55 864 270
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	+15 262 750
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+33 000 000
2513	Pénalités	+7 601 520
26. Divers		-577 713 260
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	-391 973 056
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	+53 180 492
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	+8 214 885
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	+769
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+654 283
2622	Divers versements de l'Union européenne	-57 237 764
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	+83 447 131
2698	Produits divers	-274 000 000
3. Prélèvements sur les recettes de l'État		
31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales		-183 678 335
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	-202 448 164
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	+19 951 144
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	-15 802 147
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	-6 608 527
3130	Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	-572 964
3136	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	+27 000 000
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-46 000 000
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	+40 802 323
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne		-2 068 854 413
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	-2 068 854 413

Récapitulation des révisions de recettes du budget général

(en euros)

Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
1. Recettes fiscales	+6 797 639 358
11. Impôt sur le revenu	+2 802 122 918
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-112 467 836
13. Impôt sur les sociétés	+2 257 321 198
13bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+11 263 128
13ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	-104 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+332 134 191
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-291 599
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 231 846 503
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+379 710 855
2. Recettes non fiscales	+989 593 408
21. Dividendes et recettes assimilées	+581 309 668
22. Produits du domaine de l'État	+216 009 500
23. Produits de la vente de biens et services	+308 990 000
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+405 133 230
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+55 864 270
26. Divers	-577 713 260
3. Prélèvements sur les recettes de l'État	-2 252 532 748
31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-183 678 335
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-2 068 854 413
Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 – 3)	+10 039 765 514

BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
Contrôle et exploitation aériens		+281 321 928
7061	Redevances de route	+178 800 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	-6 000 000
7064	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer	+8 200 000
7067	Redevances de surveillance et de certification	-2 724 206
7080	Autres recettes d'exploitation	+34 729 509
7501	Taxe de l'aviation civile	+70 316 625
7782	Produit de cession des immobilisations affectées à la dette (art. 61 de la LFI pour 2011)	-2 000 000
Publications officielles et information administrative		+10 000 000
A701	Ventes de produits	+10 000 000
Total		+291 321 928

COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers		+121 218 617
Section : Contrôle automatisé		-7 000 000
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	-7 000 000
Section : Circulation et stationnement routiers		+128 218 617
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	+128 218 617
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		-20 000 000
01	Produits des cessions immobilières	-20 000 000
Total		+101 218 617

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2022
	Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-19 438 505
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	-29 627 091
04	Remboursement des avances octroyées à des services de l'État	+10 057 524
06	Remboursement des avances octroyées aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité	+131 062
	Avances aux collectivités territoriales	+493 508 448
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+493 508 448
05	Recettes diverses	+70 182 861
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	+606 780 839
10	Taxes foncières et taxes annexes	-23 662 266
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-171 374 080
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	+11 581 094
	Prêts à des États étrangers	+624 489 025
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	+23 375 253
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	+23 375 253
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	+30 871 525
02	Remboursement de prêts du Trésor	+30 871 525
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	+570 242 247
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	+570 242 247
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	+30 811 155
	Section : Prêts pour le développement économique et social	+30 811 155
06	Prêts pour le développement économique et social	+53 311 155
09	Prêts aux petites et moyennes entreprises	-131 500 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	+109 000 000
	Total	+1 129 370 123

État B

(Article 4 du projet de loi)

Répartition des crédits pour 2022 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			24 120 019	26 636 001
Action de la France en Europe et dans le monde			3 300 000	6 100 943
Diplomatie culturelle et d'influence			6 850 353	6 850 353
Français à l'étranger et affaires consulaires			13 969 666	13 684 705
Administration générale et territoriale de l'État			45 623 702	54 436 555
Administration territoriale de l'État			16 492 169	14 424 638
Vie politique			13 983 583	16 402 758
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			15 147 950	23 609 159
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	431 293 637	454 023 143	5 012 852	5 054 166
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	400 811 069	444 173 310		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	30 482 568	9 849 833		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			5 012 852	5 054 166
Aide publique au développement	31 485 455	22 719 919	82 648 689	24 637 717
Aide économique et financière au développement			82 648 689	24 637 717
Solidarité à l'égard des pays en développement	31 485 455	22 719 919		
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation			26 774 719	26 814 496
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation			19 759 919	19 759 919
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			7 014 800	7 054 577
Cohésion des territoires	32 571 358	20 397 502	13 868 478	16 923 022
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			9 931 653	12 681 653

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	32 571 358	20 397 502		
Interventions territoriales de l'État			3 936 825	4 241 369
Conseil et contrôle de l'État			2 940 256	4 494 469
Conseil d'État et autres juridictions administratives			2 557 882	4 131 228
Conseil économique, social et environnemental			362 415	362 415
Haut Conseil des finances publiques			19 959	826
Crédits non répartis			500 000 000	500 000 000
Dépenses accidentelles et imprévisibles			500 000 000	500 000 000
Culture	70 731 087	75 731 087	1 654 311	1 654 311
Patrimoines	15 320 907	15 320 907		
Création	42 383 592	47 383 592		
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	13 026 588	13 026 588		
Soutien aux politiques du ministère de la culture			1 654 311	1 654 311
Défense	1 450 500 000	1 325 600 000	249 600 000	249 600 000
Environnement et prospective de la politique de défense			25 812 717	25 812 717
Préparation et emploi des forces	1 450 500 000	1 325 600 000		
Soutien de la politique de la défense			31 359 538	31 359 538
Équipement des forces			192 427 745	192 427 745
Direction de l'action du Gouvernement			64 042 069	58 914 813
Coordination du travail gouvernemental			24 069 144	18 663 697
Protection des droits et libertés			1 004 122	1 022 514
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022			38 968 803	39 228 602
Écologie, développement et mobilité durables	2 034 757 601	1 520 875 360	25 334 330	69 545 438
Infrastructures et services de transports	3 360 000			36 001 098
Affaires maritimes			10 039 375	10 067 076
Paysages, eau et biodiversité	33 235 153	29 234 442		
Expertise, information géographique et météorologie		500 000		
Prévention des risques			15 294 955	15 560 483
Énergie, climat et après-mines	1 996 162 548	1 489 141 018		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables				7 916 781
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	1 999 900	1 999 900		

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Économie	7 670 868		268 217 106	371 356 882
Développement des entreprises et régulations			242 311 878	244 539 361
Plan France Très haut débit			22 364 795	111 980 044
Statistiques et études économiques	7 670 868			2 001 517
Stratégies économiques			3 540 433	12 835 960
Engagements financiers de l'État	2 000 000	2 000 000	2 033 124 721	2 014 552 724
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	2 000 000	2 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			2 028 049 832	2 002 049 832
Épargne			2 408 337	2 408 337
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			2 666 552	2 666 552
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				7 428 003
Enseignement scolaire			37 708 092	39 778 773
Enseignement scolaire public du premier degré			1 603 003	1 603 003
Enseignement scolaire public du second degré			4 481 846	4 481 846
Vie de l'élève			13 484 678	15 555 359
Enseignement privé du premier et du second degrés			5 850 639	5 850 639
Enseignement technique agricole			12 287 926	12 287 926
Gestion des finances publiques	92 736 661	6 267 135		10 144 625
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	47 408 247	6 267 135		
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	42 529 512			5 805 064
Facilitation et sécurisation des échanges	2 798 902			4 339 561
Immigration, asile et intégration	19 498 369	19 500 822	18 685 781	18 688 234
Immigration et asile	19 498 369	19 500 822		
Intégration et accès à la nationalité française			18 685 781	18 688 234
Justice	18 184 597	17 967 929	238 678 049	161 854 708
Justice judiciaire			33 591 341	49 947 503
Administration pénitentiaire			178 435 311	74 857 224
Protection judiciaire de la jeunesse			7 169 517	20 082 622
Accès au droit et à la justice	18 184 597	17 967 929		
Conduite et pilotage de la politique de la justice			18 432 087	16 344 150
Conseil supérieur de la magistrature			1 049 793	623 209

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Médias, livre et industries culturelles	7 000 000	7 000 000	5 865 836	20 862 777
Presse et médias			5 865 836	20 862 777
Livre et industries culturelles	7 000 000	7 000 000		
Outre-mer	237 422 951	241 662 541		65 185 100
Emploi outre-mer	236 724 978	241 662 541		
Conditions de vie outre-mer	697 973			65 185 100
Plan de relance	298 500 000		298 500 000	
Écologie	298 500 000			
Compétitivité			222 991 491	
Cohésion			75 508 509	
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	1 250 000 000	1 250 000 000	1 070 074 317	1 094 968 488
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire			405 258 628	405 258 628
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire			52 297 084	77 200 887
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire			296 978 021	296 978 021
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	1 250 000 000	1 250 000 000		
Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la covid-19			315 540 584	315 530 952
Recherche et enseignement supérieur	153 851 151	151 671 150	168 797 083	193 348 169
Formations supérieures et recherche universitaire	153 851 151	151 671 150		
Vie étudiante			63 278 657	63 097 657
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			69 898 575	61 061 701
Recherche spatiale			11 981 885	11 981 885
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			15 966 535	15 966 535
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			6 929 664	40 498 623
Enseignement supérieur et recherche agricoles			741 767	741 768
Régimes sociaux et de retraite			61 244 474	60 392 474
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			60 919 874	60 067 874
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers			324 600	324 600

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Relations avec les collectivités territoriales			80 000 000	
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			80 000 000	
Remboursements et dégrèvements	2 721 241 020	2 721 241 020	142 000 000	142 000 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	2 721 241 020	2 721 241 020		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			142 000 000	142 000 000
Santé	1 358 457 945	1 358 457 945	71 925 746	70 244 278
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			7 458 935	5 777 467
Protection maladie			64 466 811	64 466 811
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	1 358 457 945	1 358 457 945		
Sécurités	18 116 960	47 624 793	60 969 502	36 508 539
Police nationale			56 272 499	34 521 907
Gendarmerie nationale		21 370 458	2 674 571	
Sécurité et éducation routières			2 022 432	1 986 632
Sécurité civile	18 116 960	26 254 335		
Solidarité, insertion et égalité des chances	618 160 938	618 184 841	12 100 000	3 000 000
Inclusion sociale et protection des personnes	388 160 938	388 184 841		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			12 100 000	3 000 000
Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	230 000 000	230 000 000		
Sport, jeunesse et vie associative			125 274 716	140 074 039
Sport				24 864 900
Jeunesse et vie associative			114 174 716	115 209 139
Jeux olympiques et paralympiques 2024			11 100 000	
Transformation et fonction publiques	40 000 000	40 000 000	200 149 129	38 828 527
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	40 000 000	40 000 000		
Transformation publique			196 000 000	33 000 000
Innovation et transformation numériques			304 000	1 789 156
Fonction publique			3 845 129	4 039 371

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Travail et emploi	1 627 000 000	2 502 000 000	283 413 109	535 964 247
Accès et retour à l'emploi			273 000 000	524 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 627 000 000	2 502 000 000		
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			5 413 109	6 964 247
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			5 000 000	5 000 000
Total	12 521 180 598	12 402 925 187	6 218 347 086	6 056 463 572

État C

(Article 5 du projet de loi)

Répartition des crédits pour 2022 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			8 100 000	13 100 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile			6 100 000	8 100 000
<i>dont charges de personnel</i>			3 100 000	3 100 000
Navigation aérienne				3 000 000
Transports aériens, surveillance et certification			2 000 000	2 000 000
Publications officielles et information administrative			3 494 061	1 924 155
Édition et diffusion			1 540 645	
Pilotage et ressources humaines			1 953 416	1 924 155
Total			11 594 061	15 024 155

État D

(Article 6 du projet de loi)

Répartition des crédits pour 2022 ouverts et annulés, par mission et programme,
au titre des comptes spéciaux

COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	128 218 617	128 218 617	7 000 000	7 000 000
Structures et dispositifs de sécurité routière			7 000 000	7 000 000
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	67 955 867	67 955 867		
Désendettement de l'État	60 262 750	60 262 750		
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	80 000 000	40 000 000		
Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	80 000 000	40 000 000		
Total	208 218 617	168 218 617	7 000 000	7 000 000

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			636 542	11 436 542
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics			636 542	11 436 542
Avances aux collectivités territoriales	513 757 192	513 757 192		
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	513 757 192	513 757 192		
Prêts à des États étrangers	100 000 000	100 000 000	173 922 268	160 442 268
Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France			13 480 000	
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			160 442 268	160 442 268
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	100 000 000	100 000 000		
Total	613 757 192	613 757 192	174 558 810	171 878 810

**Analyse par programme des modifications de crédits
intervenues en gestion et motivation des modifications
proposées par le projet de loi**

I. Budget général : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	431 293 637		454 023 143	

Programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 774 876 891		1 764 473 911	
Modifications intervenues en gestion	1 375 569 643		1 377 176 467	
Total des crédits ouverts	3 150 446 534		3 141 650 378	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	400 811 069		444 173 310	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 400,8 M€ en AE et 444,2 M€ en CP afin de financer les mesures d'indemnisation économique des crises de 2022, liées notamment aux impacts de la crise ukrainienne, à l'influenza aviaire, à l'épisode de gel du printemps 2022 et à la crise de la filière porcine. L'intégralité de la réserve de précaution est en outre dégelée.

Programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	614 173 282	343 157 504	611 297 332	343 157 504
Modifications intervenues en gestion	215 403 112	316 100	218 843 485	316 100
Total des crédits ouverts	829 576 394	343 473 604	830 140 817	343 473 604
Ouvertures nettes proposées à l'état B	30 482 568		9 849 833	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 30,5 M€ en AE et 9,8 M€ en CP permettant le financement du traitement des impacts sanitaires de la crise de l'influenza aviaire, en complément du dégel intégral de la réserve de précaution.

Aide publique au développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	31 485 455		22 719 919	

Programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 217 811 021	157 678 170	3 052 917 270	157 678 170
Modifications intervenues en gestion	24 845 445	73 346	25 381 089	73 346
Total des crédits ouverts	3 242 656 466	157 751 516	3 078 298 359	157 751 516
Ouvertures nettes proposées à l'état B	31 485 455		22 719 919	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 31,5 M€ en AE et 22,7 M€ en CP pour financer l'aide humanitaire au profit de l'Ukraine, le Food and Agricultural Resilience Mission (FARM) en matière de sécurité alimentaire et le Fonds européen de développement.

Cohésion des territoires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	32 571 358		20 397 502	

Programme n° 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	244 235 164		246 990 195	
Modifications intervenues en gestion	154 505 984		134 227 341	
Total des crédits ouverts	398 741 148		381 217 536	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	32 571 358		20 397 502	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 32,6 M€ en AE et 20,4 M€ en CP à destination des financements nécessaires, en complément du dégel intégral de la réserve :

- pour le plan "Destination France" en faveur du tourisme ;
- pour les maisons France services ;
- pour le financement d'opérations d'aménagements routiers et territoriaux portées par le FNADT.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Culture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	70 731 087		75 731 087	

Programme n° 175 : Patrimoines

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 034 666 547		1 022 229 648	
Modifications intervenues en gestion	181 048 820		127 157 736	
Total des crédits ouverts	1 215 715 367		1 149 387 384	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	15 320 907		15 320 907	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 15,3 M€ en AE et 15,3 M€ en CP permettant de financer le surcoût supporté par les opérateurs du programme du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique après financement des surcoûts énergétiques par mouvement réglementaire de crédits.

Programme n° 131 : Création

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	921 732 976		914 833 863	
Modifications intervenues en gestion	16 945 001		20 103 871	
Total des crédits ouverts	938 677 977		934 937 734	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	42 383 592		47 383 592	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 42,4 M€ en AE et 47,4 M€ en CP permettant de financer le surcoût supporté par les opérateurs du programme du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, le surcoût des dispositifs de soutien à l'emploi, les mesures de soutien au secteur de la création en période de sortie de crise, le solde du contentieux entre la Philharmonie de Paris et les Ateliers Jean Nouvel, conformément à la transaction approuvée, ainsi que les surcoûts énergétiques supportés par les opérateurs du programme.

Programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	756 347 824		747 890 542	
Modifications intervenues en gestion	12 487 979		7 627 109	
Total des crédits ouverts	768 835 803		755 517 651	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	13 026 588		13 026 588	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 13,0 M€ en AE et 13,0 M€ en CP permettant de financer le surcoût supporté par les opérateurs du programme du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, des surcoûts énergétiques ainsi que le surcoût observé concernant les bourses sur critères sociaux.

Défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	1 450 500 000		1 325 600 000	

Programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	14 892 868 961		10 798 596 256	
Modifications intervenues en gestion	4 040 162 845		342 376 583	
Total des crédits ouverts	18 933 031 806		11 140 972 839	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	1 450 500 000		1 325 600 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 450,5 M€ en AE et 1 325,6 M€ en CP afin de financer la hausse du prix des carburants opérationnels des forces, de couvrir les surcoûts liés aux activités opérationnelles des forces armées (opérations extérieures et missions intérieures, renforcement du flanc oriental de l'OTAN), et de financer la mise en cohérence des moyens des forces avec le contexte géostratégique (activité, matériels de déploiement, munitions).

Écologie, développement et mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	2 031 397 601		1 520 875 360	

Programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	244 065 931		244 083 699	
Modifications intervenues en gestion	28 687 961		29 506 308	
Total des crédits ouverts	272 753 892		273 590 007	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	33 235 153		29 234 442	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 33,2 M€ en AE et 29,2 M€ en CP afin de compléter le financement du plan tourisme et de la compensation au titre des dégâts de gibier.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	471 047 976		471 047 976	
Modifications intervenues en gestion	4 237 038		4 733 772	
Total des crédits ouverts	475 285 014		475 781 748	
Ouvertures nettes proposées à l'état B			500 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 0,0 M€ en AE et 0,5 M€ en CP afin de financer les mesures du plan tourisme.

Programme n° 174 : Énergie, climat et après-mines

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 620 171 836		3 197 328 865	
Modifications intervenues en gestion	5 747 846 764		5 468 991 802	
Total des crédits ouverts	9 368 018 600		8 666 320 667	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	1 996 162 548		1 489 141 018	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 996,2 M€ en AE et 1 489,1 M€ en CP afin, d'une part, de financer des mesures exceptionnelles de soutien aux ménages - chèque énergie exceptionnel et la prolongation de 15 jours de la mesure exceptionnelle dite "ristourne carburant" à 0,30 euros par litre, et, d'autre part, de faire face au dynamisme observé sur les dispositifs Mapprime Renov'.

Programme n° 355 : Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	836 000 100		836 000 100	
Modifications intervenues en gestion	-9 000 000		-9 000 000	
Total des crédits ouverts	827 000 100		827 000 100	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	1 999 900		1 999 900	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 2,0 M€ en AE et 2,0 M€ en CP au titre de l'ajustement technique de la charge de la dette.

Engagements financiers de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	2 000 000		2 000 000	

Programme n° 117 : Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	38 656 000 000		38 656 000 000	
Modifications intervenues en gestion	11 886 000 000		11 886 000 000	
Total des crédits ouverts	50 542 000 000		50 542 000 000	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	2 000 000		2 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 2,0 M€ en AE et 2,0 M€ en CP au titre d'une révision technique mineure sur la charge d'intérêts attendue au cours de l'exercice 2022.

Gestion des finances publiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	47 408 247		6 267 135	

Programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 580 111 927	6 607 487 645	7 545 159 038	6 607 487 645
Modifications intervenues en gestion	158 687 603	42 878 507	105 180 647	42 878 507
Total des crédits ouverts	7 738 799 530	6 650 366 152	7 650 339 685	6 650 366 152
Ouvertures nettes proposées à l'état B	47 408 247		6 267 135	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 47,4 M€ en AE et 6,3 M€ en CP afin notamment de couvrir les besoins concernant la remise à niveau des systèmes d'information et les marchés de fluides et de financer la campagne de communication sur la fin de la contribution à l'audiovisuel public.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Immigration, asile et intégration

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	19 498 369		19 500 822	

Programme n° 303 : Immigration et asile

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 556 528 486		1 459 546 851	
Modifications intervenues en gestion	428 394 830		397 865 033	
Total des crédits ouverts	1 984 923 316		1 857 411 884	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	19 498 369		19 500 822	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 19,5 M€ en AE et 19,5 M€ en CP afin de financer les surcoûts liés à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	18 184 597		17 967 929	

Programme n° 101 : Accès au droit et à la justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	680 032 697		680 032 697	
Modifications intervenues en gestion	-6 205 773		-6 447 173	
Total des crédits ouverts	673 826 924		673 585 524	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	18 184 597		17 967 929	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 18,2 M€ en AE et 18,0 M€ en CP de crédits hors titre 2 nécessaires à l'attribution de l'aide juridictionnelle aux justiciables concernés par les grands procès terroristes (Procès V13 et de l'attentat de Nice).

Médias, livre et industries culturelles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	7 000 000		7 000 000	

Programme n° 334 : Livre et industries culturelles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	347 413 280		324 388 626	
Modifications intervenues en gestion	2 446 314		8 649 264	
Total des crédits ouverts	349 859 594		333 037 890	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	7 000 000		7 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 7,0 M€ en AE et 7,0 M€ en CP permettant de financer le surcoût supporté par les opérateurs du programme du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ainsi que les surcoûts énergétiques de la Bibliothèque nationale de France.

Outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	236 724 978		241 662 541	

Programme n° 138 : Emploi outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 788 674 961	175 396 270	1 777 735 887	175 396 270
Modifications intervenues en gestion	55 371 059	353 600	52 083 801	353 600
Total des crédits ouverts	1 844 046 020	175 749 870	1 829 819 688	175 749 870
Ouvertures nettes proposées à l'état B	236 724 978		241 662 541	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 236,7 M€ en AE et 241,7 M€ en CP afin de couvrir essentiellement les exonérations de cotisations sociales patronales.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Plan de relance

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	298 500 000			

Programme n° 362 : Écologie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	139 000 000		5 696 871 934	
Modifications intervenues en gestion	3 212 671 209		2 384 910 508	
Total des crédits ouverts	3 351 671 209		8 081 782 442	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	298 500 000			

Motifs des ouvertures

Ouverture de 298,5 M€ en AE et 0,0 M€ en CP pour traduire des redéploiements au sein du plan France Relance, permettant notamment de renforcer les mesures de soutien à la demande en véhicules propres, de densification et renouvellement urbains, de rénovation des équipements sportifs et la dotation régionale d'investissement.

Plan d'urgence face à la crise sanitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	1 250 000 000		1 250 000 000	

Programme n° 360 : Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts				
Ouvertures nettes proposées à l'état B	1 250 000 000		1 250 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 250,0 M€ en AE et 1 250,0 M€ en CP afin d'assurer la compensation des pertes de recettes constatées par la Sécurité sociale du fait des exonérations et aides au paiement de cotisations accordées à titre exceptionnel durant la crise sanitaire.

Recherche et enseignement supérieur

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	153 851 151		151 671 150	

Programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	14 160 219 812	416 934 735	14 212 837 812	416 934 735
Modifications intervenues en gestion	142 484 919	38 243 729	162 359 854	38 243 729
Total des crédits ouverts	14 302 704 731	455 178 464	14 375 197 666	455 178 464
Ouvertures nettes proposées à l'état B	153 851 151		151 671 150	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 153,9 M€ en AE et 151,7 M€ en CP afin de financer, principalement, un fonds exceptionnel de soutien des opérateurs qui se trouveraient en difficulté financière en 2022 ou 2023 en raison de la hausse des coûts de l'énergie (200M€ en AE=CP sur le programme 150, au sein du fonds de 275 M€ prévu dans ce PLFR). L'ouverture permet également de financer le prolongement des contrats doctoraux (23,2M€ AE=CP) ainsi qu'une avance pour le projet immobilier de l'UPEC à Créteil (7M€ AE=CP).

Remboursements et dégrèvements

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	2 721 241 020		2 721 241 020	

Programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	123 981 941 162		123 981 941 162	
Modifications intervenues en gestion	2 837 137 788		2 837 137 788	
Total des crédits ouverts	126 819 078 950		126 819 078 950	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	2 721 241 020		2 721 241 020	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 2 721,2 M€ en AE et 2 721,2 M€ en CP s'expliquant par la révision à la hausse de la prévision de remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt (+ 2,4 Md€) et de la prévision des remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État (+0,7 Md€), en partie compensée par la baisse de la prévision des remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques (- 0,3 Md€). Pour rappel, ce programme rassemble des crédits de nature évaluative.

Santé

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	1 358 457 945		1 358 457 945	

Programme n° 379 : Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts				
Ouvertures nettes proposées à l'état B	1 358 457 945		1 358 457 945	

Motifs des ouvertures

Responsable de programme : Franck VON LENNEP, directeur de la sécurité sociale

1° Stratégie du programme

Ce programme temporaire a pour vocation d'assurer la compensation à la Sécurité sociale des dons de vaccins effectués vis-à-vis de pays tiers ainsi que d'assurer le reversement des recettes de la Facilité pour la reprise et résilience (FRR) de l'Union européenne dédiées au volet investissement du *Ségur de la Santé*.

Concernant les vaccins, 84,7 millions de doses ont été données par la France en 2021 et 2022, dont 75,5 millions via l'initiative multilatérale Covax et 9,2 millions de doses via des dons bilatéraux directs.

Concernant les recettes FRR, la relance de l'investissement en santé est soutenue par une enveloppe d'investissement de 19 Md€ sur dix ans, dont 13 Md€ annoncés en novembre 2019 et consolidés par l'article 50 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 et **6 Md€ sur cinq ans** annoncés dans le cadre du Ségur de la santé et intégrés au plan « France Relance » présenté en septembre 2020.

Or, dans le cadre du plan de relance européen dénommé *NextGenerationEU*, la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) soutient le financement des plans de relance des États membres de l'Union européenne. À ce titre, la France a présenté une stratégie d'investissements et de réformes dénommée « plan national pour la relance et la résilience » (PNRR) qui consacre 6 Md€ sur cinq ans au soutien de l'investissement dans le système de santé français via trois volets :

- Le soutien aux projets d'investissement dans les établissements de santé (2,5 Md€).
- Le soutien aux projets d'investissement dans les établissements médico-sociaux, en particulier les EHPAD (1,5 Md€)
- Le soutien aux projets d'amélioration des outils numériques en santé (2 Md€)

2° Objectifs et indicateurs de performance du programme

• Assurer le déploiement du volet « sanitaire » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience

INDICATEUR 1.1 : Nombre d'établissements de santé soutenus dans leurs « investissements du quotidien »

INDICATEUR 1.2 : Nombre de projets d'investissement dans la construction, la rénovation énergétique et la modernisation d'établissements de santé > 20 millions d'euros

• Assurer le déploiement du volet « médico-social » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience

INDICATEUR 2.1 : Nombre de places construites ou rénovées en établissement d'hébergement pour personnes âgées

3° Répartition par action des crédits proposés :

Le programme est composé de deux actions

Action 01 : Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers

233 657 945 € d'AE et 233 657 945 € de CP

Un principe de compensation par le budget de l'État des dépenses engagées par la Sécurité Sociale est appliqué au titre du don de vaccins à des pays tiers, relevant de la politique de l'État en matière d'aide au développement et au regard des engagements internationaux de la France. À ce titre, 233,7 M€ en AE et en CP de titre 3 sont prévus en 2022 sur l'action 1 du programme 379. Ce montant intègre une régularisation de la compensation à la Sécurité sociale du coût des dons réalisés en 2021 (il était prévu de donner 72 millions de doses, dont le coût a été compensé par affectation de TVA en 2021, et 47,1 millions de doses ont été effectivement données, ce qui entraîne une régularisation de -268 789 522 €) ainsi que la compensation des dons 2022 (37,6 millions de doses données pour un montant de 502 447 468 € en AE et en CP). Le calcul de la compensation tient compte de la typologie des vaccins donnés et des conditions contractuelles d'achat pour les différents lots de vaccins ayant fait l'objet d'un don.

Action 02 : Ségur investissement du PNRR

1 124 800 000 € d'AE et 1 124 800 000 € de CP

Les dépenses de transfert des recettes de la FRR vers la Sécurité sociale sont catégorisées en « dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel », s'agissant d'une modalité de financement spécifique de l'Union Européenne vers la Sécurité sociale via le budget de l'État. Il s'agit cependant bien d'une dépense de transfert vers la Sécurité sociale, dont l'objet final est de compenser les 6 Md€ de dépenses d'investissement en faveur du système de santé inscrits au plan « France relance ».

La part des recettes reversées correspond à 15,2 % des recettes FRR prévisionnelles au titre de 2022, soit 1 124 800 000 € en AE et en CP.

Sécurités

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	15 442 389		47 624 793	

Programme n° 152 : Gendarmerie nationale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	9 941 164 076	7 815 196 786	9 315 038 356	7 815 196 786
Modifications intervenues en gestion	390 588 995	67 744 703	181 079 055	67 744 703
Total des crédits ouverts	10 331 753 071	7 882 941 489	9 496 117 411	7 882 941 489
Ouvertures nettes proposées à l'état B	-2 674 571		21 370 458	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 21,4 M€ en CP afin de tenir compte de la hausse des prix. Annulation de -2,7 M€ en AE portant sur des crédits mis en réserve, après prise en compte de l'impact de la hausse des prix.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Programme n° 161 : Sécurité civile

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	677 992 702	190 392 906	568 129 954	190 392 906
Modifications intervenues en gestion	104 090 501	593 447	81 730 725	593 447
Total des crédits ouverts	782 083 203	190 986 353	649 860 679	190 986 353
Ouvertures nettes proposées à l'état B	18 116 960		26 254 335	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 18,1 M€ en AE et 26,3 M€ en CP au titre de la saison feux de forêt d'une intensité exceptionnelle et pour tenir compte de la hausse des prix.

Solidarité, insertion et égalité des chances

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	618 160 938		618 184 841	

Programme n° 304 : Inclusion sociale et protection des personnes

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	13 144 327 851	1 947 603	13 144 327 851	1 947 603
Modifications intervenues en gestion	1 593 281 867		1 604 356 212	
Total des crédits ouverts	14 737 609 718	1 947 603	14 748 684 063	1 947 603
Ouvertures nettes proposées à l'état B	388 160 938		388 184 841	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 388,2 M€ en AE et 388,2 M€ en CP pour financer notamment l'accompagnement financier des départements qui doivent désormais proposer une prise en charge aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (50 M€), ainsi que l'apurement de la dette contractée par l'Etat à l'égard de la sécurité sociale lors de précédents exercices au titre du financement des prestations sociales.

Programme n° 371 : Prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion	200 000 000		200 000 000	
Total des crédits ouverts	200 000 000		200 000 000	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	230 000 000		230 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 230,0 M€ en AE et 230,0 M€ en CP à hauteur des besoins remontés par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Transformation et fonction publiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	40 000 000		40 000 000	

Programme n° 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale			266 430 438	
Modifications intervenues en gestion	335 141 139		16 733 781	
Total des crédits ouverts	335 141 139		283 164 219	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	40 000 000		40 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 40,0 M€ en AE et 40,0 M€ en CP permettant d'abonder le Compte d'affectation spéciale "Gestion du patrimoine immobilier de l'État" au titre du financement de l'appel à projets "Résilience", dont l'objet est de réduire la consommation d'énergie fossile des bâtiments de l'État ou de ses établissements publics en prévision de l'hiver 2022/2023.

Travail et emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	1 627 000 000		2 502 000 000	

Programme n° 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 964 658 199		6 084 924 756	
Modifications intervenues en gestion	9 531 913 174		5 123 013 405	
Total des crédits ouverts	16 496 571 373		11 207 938 161	
Ouvertures nettes proposées à l'état B	1 627 000 000		2 502 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 627,0 M€ en AE et 2 502,0 M€ en CP au titre du complément de subvention exceptionnelle à France compétences, à hauteur de +2 Md€, et de l'actualisation de la prévision sur les compensations d'exonération de cotisations sociales, notamment pour le dispositif en faveur de l'apprentissage et pour l'extension de la déduction forfaitaire spécifique dans le cadre des mesures pour le pouvoir d'achat.

II. Budget général : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état B

Action extérieure de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	24 120 019		26 636 001	

Programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 950 980 919	723 443 927	1 953 770 892	723 443 927
Modifications intervenues en gestion	88 859 156	2 396 287	53 732 559	2 396 287
Total des crédits ouverts	2 039 840 075	725 840 214	2 007 503 451	725 840 214
Annulations nettes proposées à l'état B	3 300 000		6 100 943	

Motifs des annulations

Annulation de -3,3 M€ en AE et -6,1 M€ en CP au titre d'une annulation partielle des crédits mis en réserve.

Programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	730 812 344	70 678 650	730 812 344	70 678 650
Modifications intervenues en gestion	26 832 894	29 379	27 036 534	29 379
Total des crédits ouverts	757 645 238	70 708 029	757 848 878	70 708 029
Annulations nettes proposées à l'état B	6 850 353		6 850 353	

Motifs des annulations

Annulation de -6,9 M€ en AE et -6,9 M€ en CP sur une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	373 920 293	232 042 058	374 045 293	232 042 058
Modifications intervenues en gestion	11 213 638	1 943 980	13 492 121	1 943 980
Total des crédits ouverts	385 133 931	233 986 038	387 537 414	233 986 038
Annulations nettes proposées à l'état B	13 969 666		13 684 705	

Motifs des annulations

Annulation de -14,0 M€ en AE et -13,7 M€ en CP au titre principalement de l'annulation des crédits mis en réserve.

Administration générale et territoriale de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	45 623 702		54 436 555	

Programme n° 354 : Administration territoriale de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 463 697 054	1 878 621 648	2 412 008 762	1 878 621 648
Modifications intervenues en gestion	125 627 435	43 507 650	112 276 183	43 507 650
Total des crédits ouverts	2 589 324 489	1 922 129 298	2 524 284 945	1 922 129 298
Annulations nettes proposées à l'état B	16 492 169		14 424 638	

Motifs des annulations

Annulation de -16,5 M€ en AE et -14,4 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve après prise en compte de l'impact de la hausse des prix.

Programme n° 232 : Vie politique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	491 291 225	77 967 500	488 607 225	77 967 500
Modifications intervenues en gestion	79 057 459	3 900	85 294 883	3 900
Total des crédits ouverts	570 348 684	77 971 400	573 902 108	77 971 400
Annulations nettes proposées à l'état B	13 983 583		16 402 758	

Motifs des annulations

Annulation de -14,0 M€ en AE et -16,4 M€ en CP sur des crédits mis en réserve.

Programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 450 060 001	764 139 609	1 486 590 223	764 139 609
Modifications intervenues en gestion	465 721 472	7 739 861	270 297 900	7 739 861
Total des crédits ouverts	1 915 781 473	771 879 470	1 756 888 123	771 879 470
Annulations nettes proposées à l'état B	15 147 950		23 609 159	

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Motifs des annulations

Annulation de -15,1 M€ en AE et -23,6 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve après prise en compte de l'impact de la hausse des prix.

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	5 012 852		5 054 166	

Programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	641 105 156	554 321 253	630 402 610	554 321 253
Modifications intervenues en gestion	21 065 978	141 200	12 457 976	141 200
Total des crédits ouverts	662 171 134	554 462 453	642 860 586	554 462 453
Annulations nettes proposées à l'état B	5 012 852		5 054 166	

Motifs des annulations

Annulation de -5,0 M€ en AE et -5,1 M€ en CP principalement sur la réserve de précaution.

Aide publique au développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	82 648 689		24 637 717	

Programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 213 712 000		1 862 035 176	
Modifications intervenues en gestion	49 362 643		13 110 221	
Total des crédits ouverts	3 263 074 643		1 875 145 397	
Annulations nettes proposées à l'état B	82 648 689		24 637 717	

Motifs des annulations

Annulation de -82,6 M€ en AE et -24,6 M€ en CP compte tenu, en AE, d'une réévaluation des annulations de dettes et, en CP, d'une réévaluation des dépenses de bonifications des prêts de l'Agence française de développement, de certaines contributions climat/environnement et des dispositifs de coopération technique.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	26 774 719		26 814 496	

Programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 992 317 868		1 991 962 858	
Modifications intervenues en gestion	24 665 023		25 688 632	
Total des crédits ouverts	2 016 982 891		2 017 651 490	
Annulations nettes proposées à l'état B	19 759 919		19 759 919	

Motifs des annulations

Annulation de -19,8 M€ en AE et -19,8 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve, compte tenu de moindres besoins concernant notamment les dispositifs de dette viagère financés par le programme.

Programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	92 764 636	1 435 840	92 764 636	1 435 840
Modifications intervenues en gestion	5 810 921		5 850 698	
Total des crédits ouverts	98 575 557	1 435 840	98 615 334	1 435 840
Annulations nettes proposées à l'état B	7 014 800		7 054 577	

Motifs des annulations

Annulation de -7,0 M€ en AE et -7,1 M€ en CP compte tenu des moindres besoins constatés sur plusieurs dispositifs financés par le programme.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Cohésion des territoires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	13 868 478		16 923 022	

Programme n° 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	529 541 333		529 541 333	
Modifications intervenues en gestion	685 559 195		1 132 019 869	
Total des crédits ouverts	1 215 100 528		1 661 561 202	
Annulations nettes proposées à l'état B	9 931 653		12 681 653	

Motifs des annulations

Annulation de -9,9 M€ en AE et -12,7 M€ en CP correspondant à l'annulation partielle de la réserve.

Programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	98 420 635		92 284 223	
Modifications intervenues en gestion	220 092 128		56 288 818	
Total des crédits ouverts	318 512 763		148 573 041	
Annulations nettes proposées à l'état B	3 936 825		4 241 369	

Motifs des annulations

Annulation de -3,9 M€ en AE et -4,2 M€ en CP de crédits non consommés, à l'exception des dépenses au bénéfice de la Corse et la Guyane.

Conseil et contrôle de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	2 940 256		4 494 469	

Programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	441 798 728	377 851 687	481 132 386	377 851 687
Modifications intervenues en gestion	148 706 337	10 447 168	20 152 377	10 447 168
Total des crédits ouverts	590 505 065	388 298 855	501 284 763	388 298 855
Annulations nettes proposées à l'état B	2 557 882		4 131 228	

Motifs des annulations

Annulation de -2,6 M€ en AE et -4,1 M€ en CP sur crédits mis en réserve.

Programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	44 578 712	35 518 337	44 578 712	35 518 337
Modifications intervenues en gestion	1 632 342	191 095	1 632 342	191 095
Total des crédits ouverts	46 211 054	35 709 432	46 211 054	35 709 432
Annulations nettes proposées à l'état B	362 415		362 415	

Motifs des annulations

Annulation de -0,4 M€ en AE et -0,4 M€ en CP sur crédits mis en réserve.

Programme n° 340 : Haut Conseil des finances publiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 352 354	1 302 215	1 352 354	1 302 215
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	1 352 354	1 302 215	1 352 354	1 302 215
Annulations nettes proposées à l'état B	19 959		826	

Motifs des annulations

Annulation de 0,0 M€ en AE et 0,0 M€ en CP compte tenu des besoins effectivement constatés en 2022, avant le regroupement du programme 340 et du programme 164.

Crédits non répartis

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	500 000 000		500 000 000	

Programme n° 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	424 000 000		124 000 000	
Modifications intervenues en gestion	982 100 000		982 100 000	
Total des crédits ouverts	1 406 100 000		1 106 100 000	
Annulations nettes proposées à l'état B	500 000 000		500 000 000	

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Motifs des annulations

Annulation de -500,0 M€ en AE et -500,0 M€ en CP compte tenu de la moindre incertitude pesant sur la fin de gestion.

Culture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	1 654 311		1 654 311	

Programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	777 340 443	683 272 805	775 413 994	683 272 805
Modifications intervenues en gestion	5 698 131	2 959 448	6 138 177	2 959 448
Total des crédits ouverts	783 038 574	686 232 253	781 552 171	686 232 253
Annulations nettes proposées à l'état B	1 654 311		1 654 311	

Motifs des annulations

Annulation de -1,7 M€ en AE et -1,7 M€ en CP sur les crédits mis en réserve non consommés.

Défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	249 600 000		249 600 000	

Programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 146 434 497		1 778 435 637	
Modifications intervenues en gestion	1 006 140 994		72 814 159	
Total des crédits ouverts	3 152 575 491		1 851 249 796	
Annulations nettes proposées à l'état B	25 812 717		25 812 717	

Motifs des annulations

Annulation de -25,8 M€ en AE et -25,8 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve.

Programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	25 459 200 381	21 222 499 951	22 479 534 924	21 222 499 951
Modifications intervenues en gestion	276 758 438	239 417 494	266 819 030	239 417 494
Total des crédits ouverts	25 735 958 819	21 461 917 445	22 746 353 954	21 461 917 445
Annulations nettes proposées à l'état B	31 359 538		31 359 538	

Motifs des annulations

Annulation de -31,4 M€ en AE et -31,4 M€ en CP sur des crédits mis en réserve.

Programme n° 146 : Équipement des forces

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	17 087 541 038		14 503 558 864	
Modifications intervenues en gestion	23 814 384 133		315 873 437	
Total des crédits ouverts	40 901 925 171		14 819 432 301	
Annulations nettes proposées à l'état B	192 427 745		192 427 745	

Motifs des annulations

Annulation de -192,4 M€ en AE et -192,4 M€ en CP traduisant, d'une part, une ouverture de 129,0 M€ en AE et CP afin de financer le fonds spécial permettant à l'Ukraine d'acquérir des équipements de défense et de sécurité (100 M€), conformément aux annonces du Président de la République, et l'acquisition par la direction générale de l'armement de munitions pour les forces françaises (29 M€) ; d'autre part, -321,4 M€ en AE et CP sont annulés sur des crédits mis en réserve.

Direction de l'action du Gouvernement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	64 042 069		58 914 813	

Programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	709 190 779	249 807 925	739 878 067	249 807 925
Modifications intervenues en gestion	82 749 673	3 241 038	98 210 230	3 241 038
Total des crédits ouverts	791 940 452	253 048 963	838 088 297	253 048 963
Annulations nettes proposées à l'état B	24 069 144		18 663 697	

Motifs des annulations

Annulation de -24,1 M€ en AE et -18,7 M€ en CP correspondant aux crédits mis en réserve et en AE à une sous-exécution de crédits de 6,6 M€.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Programme n° 308 : Protection des droits et libertés

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	117 054 696	53 761 644	117 514 506	53 761 644
Modifications intervenues en gestion	301 958	10 700	614 980	10 700
Total des crédits ouverts	117 356 654	53 772 344	118 129 486	53 772 344
Annulations nettes proposées à l'état B	1 004 122		1 022 514	

Motifs des annulations

Annulation de -1,0 M€ en AE et -1,0 M€ en CP correspondant à l'annulation de l'essentiel de la réserve de précaution.

Programme n° 359 : Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	23 400 951	2 294 323	102 560 506	2 294 323
Modifications intervenues en gestion	86 402 790		33 979 778	
Total des crédits ouverts	109 803 741	2 294 323	136 540 284	2 294 323
Annulations nettes proposées à l'état B	38 968 803		39 228 602	

Motifs des annulations

Annulation de -39,0 M€ en AE et -39,2 M€ en CP correspondant aux crédits mis en réserve et à une sous-exécution prévisionnelle complémentaire.

Écologie, développement et mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	21 974 330		69 545 438	

Programme n° 203 : Infrastructures et services de transports

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 824 706 658		3 869 523 159	
Modifications intervenues en gestion	9 637 718 804		5 349 266 548	
Total des crédits ouverts	13 462 425 462		9 218 789 707	
Annulations nettes proposées à l'état B	-3 360 000		36 001 098	

Motifs des annulations

Annulation de -36,0 M€ en CP au titre de moindres dépenses constatées. Les crédits de paiement nécessaires au volet vélotourisme du plan tourisme minorent ces annulations. Ouverture de 3,4 M€ en AE au titre du soutien au vélotourisme dans le cadre du plan tourisme.

Programme n° 205 : Affaires maritimes

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	191 961 220		192 653 750	
Modifications intervenues en gestion	87 689 277		82 261 108	
Total des crédits ouverts	279 650 497		274 914 858	
Annulations nettes proposées à l'état B	10 039 375		10 067 076	

Motifs des annulations

Annulation de -10,0 M€ en AE et -10,1 M€ en CP au titre de la réserve de précaution et d'une moindre exécution de certains dispositifs.

Programme n° 181 : Prévention des risques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 065 562 051	50 668 264	1 072 200 262	50 668 264
Modifications intervenues en gestion	14 493 264	43 700	62 151 354	43 700
Total des crédits ouverts	1 080 055 315	50 711 964	1 134 351 616	50 711 964
Annulations nettes proposées à l'état B	15 294 955		15 560 483	

Motifs des annulations

Annulation de -15,3 M€ en AE et -15,6 M€ en CP principalement sur la réserve de précaution.

Programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 874 178 980	2 687 777 921	2 916 765 501	2 687 777 921
Modifications intervenues en gestion	27 982 286	20 242 418	32 808 040	20 242 418
Total des crédits ouverts	2 902 161 266	2 708 020 339	2 949 573 541	2 708 020 339
Annulations nettes proposées à l'état B			7 916 781	

Motifs des annulations

Annulation de 0,0 M€ en AE et -7,9 M€ en CP compte tenu des crédits non consommés, notamment sur les dépenses de fonctionnement.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Économie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	260 546 238		371 356 882	

Programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 790 399 579	386 253 978	1 795 130 850	386 253 978
Modifications intervenues en gestion	4 092 612 995	211 636	4 124 891 606	211 636
Total des crédits ouverts	5 883 012 574	386 465 614	5 920 022 456	386 465 614
Annulations nettes proposées à l'état B	242 311 878		244 539 361	

Motifs des annulations

Annulation de -242,3 M€ en AE et -244,5 M€ en CP sur la compensation carbone et les mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire en raison de sous-exécutions.

Programme n° 343 : Plan France Très haut débit

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	21 801 144		621 801 144	
Modifications intervenues en gestion	110 340 833		18 478 900	
Total des crédits ouverts	132 141 977		640 280 044	
Annulations nettes proposées à l'état B	22 364 795		111 980 044	

Motifs des annulations

Annulation de -22,4 M€ en AE et -112,0 M€ en CP compte tenu de la sous-exécution anticipée.

Programme n° 220 : Statistiques et études économiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	432 461 030	368 613 802	435 331 024	368 613 802
Modifications intervenues en gestion	7 873 394	2 199 481	13 524 345	2 199 481
Total des crédits ouverts	440 334 424	370 813 283	448 855 369	370 813 283
Annulations nettes proposées à l'état B	-7 670 868		2 001 517	

Motifs des annulations

Annulation de -2,0 M€ en CP sur crédits mis en réserve en CP. Ouverture de 7,7 M€ en AE afin d'engager le projet immobilier de Marseille permettant de reloger en un site unique la direction régionale de l'INSEE en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Programme n° 305 : Stratégies économiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	416 727 562	129 725 382	417 346 126	129 725 382
Modifications intervenues en gestion	19 330 726	276 064	14 840 721	276 064
Total des crédits ouverts	436 058 288	130 001 446	432 186 847	130 001 446
Annulations nettes proposées à l'état B	3 540 433		12 835 960	

Motifs des annulations

Annulation de -3,5 M€ en AE et -12,8 M€ en CP en raison de l'annulation de la réserve en CP et de la sous-consommation prévisionnelle en CP au-delà de la réserve.

Engagements financiers de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	2 033 124 721		2 014 552 724	

Programme n° 114 : Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 500 909 318		3 500 909 318	
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	3 500 909 318		3 500 909 318	
Annulations nettes proposées à l'état B	2 028 049 832		2 002 049 832	

Motifs des annulations

Annulation de -2 028,0 M€ en AE et -2 002,0 M€ en CP compte tenu de la baisse des appels en garantie au titre des PGE, liée à une moindre sinistralité.

Programme n° 145 : Épargne

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	60 208 425		60 208 425	
Modifications intervenues en gestion	401 764		392 071	
Total des crédits ouverts	60 610 189		60 600 496	
Annulations nettes proposées à l'état B	2 408 337		2 408 337	

Motifs des annulations

Annulation de -2,4 M€ en AE et -2,4 M€ en CP sur crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Programme n° 336 : Dotation du Mécanisme européen de stabilité

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	57 000 000		57 000 000	
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	57 000 000		57 000 000	
Annulations nettes proposées à l'état B	2 666 552		2 666 552	

Motifs des annulations

Annulation de -2,7 M€ en AE et -2,7 M€ en CP compte tenu de l'écart entre le montant prévu en cours d'année et le montant finalement notifié par le MES.

Programme n° 344 : Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale			185 644 664	
Modifications intervenues en gestion	12 021 300		11 502 216	
Total des crédits ouverts	12 021 300		197 146 880	
Annulations nettes proposées à l'état B			7 428 003	

Motifs des annulations

Annulation de 0,0 M€ en AE et -7,4 M€ en CP compte tenu de la moindre incertitude pesant sur la fin de gestion, en l'état des prévisions.

Enseignement scolaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	37 708 092		39 778 773	

Programme n° 140 : Enseignement scolaire public du premier degré

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	24 204 473 948	24 162 040 735	24 204 473 948	24 162 040 735
Modifications intervenues en gestion	14 147 804	11 291 524	14 694 694	11 291 524
Total des crédits ouverts	24 218 621 752	24 173 332 259	24 219 168 642	24 173 332 259
Annulations nettes proposées à l'état B	1 603 003		1 603 003	

Motifs des annulations

Annulation de -1,6 M€ en AE et -1,6 M€ en CP sur crédits mis en réserve.

Programme n° 141 : Enseignement scolaire public du second degré

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	34 609 178 946	34 495 340 770	34 609 178 946	34 495 340 770
Modifications intervenues en gestion	70 069 807	58 162 446	70 927 087	58 162 446
Total des crédits ouverts	34 679 248 753	34 553 503 216	34 680 106 033	34 553 503 216
Annulations nettes proposées à l'état B	4 481 846		4 481 846	

Motifs des annulations

Annulation de -4,5 M€ en AE et -4,5 M€ en CP sur crédits mis en réserve.

Programme n° 230 : Vie de l'élève

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 859 347 282	2 935 470 198	6 859 347 282	2 935 470 198
Modifications intervenues en gestion	31 870 151	6 721 324	32 403 126	6 721 324
Total des crédits ouverts	6 891 217 433	2 942 191 522	6 891 750 408	2 942 191 522
Annulations nettes proposées à l'état B	13 484 678		15 555 359	

Motifs des annulations

Annulation de -13,5 M€ en AE et -15,6 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 996 967 010	7 175 617 904	7 996 967 010	7 175 617 904
Modifications intervenues en gestion	9 033 617	6 040 506	9 212 110	6 040 506
Total des crédits ouverts	8 006 000 627	7 181 658 410	8 006 179 120	7 181 658 410
Annulations nettes proposées à l'état B	5 850 639		5 850 639	

Motifs des annulations

Annulation de -5,9 M€ en AE et -5,9 M€ en CP sur une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 143 : Enseignement technique agricole

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 527 060 787	996 194 421	1 527 144 319	996 194 421
Modifications intervenues en gestion	14 287 909	6 310 817	22 648 625	6 310 817
Total des crédits ouverts	1 541 348 696	1 002 505 238	1 549 792 944	1 002 505 238
Annulations nettes proposées à l'état B	12 287 926		12 287 926	

Motifs des annulations

Annulation de -12,3 M€ en AE et -12,3 M€ en CP sur crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Gestion des finances publiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	-45 328 414		10 144 625	

Programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	857 887 759	488 742 235	884 958 487	488 742 235
Modifications intervenues en gestion	43 665 591	804 152	57 657 055	804 152
Total des crédits ouverts	901 553 350	489 546 387	942 615 542	489 546 387
Annulations nettes proposées à l'état B	-42 529 512		5 805 064	

Motifs des annulations

Annulation de -5,8 M€ en CP compte tenu des sous-exécutions identifiées sur les dépenses de fonctionnement et certains projets informatiques. Ouverture de 42,5 M€ en AE permettant de couvrir le renouvellement de marchés d'électricité et de gardiennage ainsi que de baux, et l'indemnisation du fournisseur Primeo.

Programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 578 174 106	1 232 720 851	1 564 926 622	1 232 720 851
Modifications intervenues en gestion	21 029 773	3 804 647	24 297 661	3 804 647
Total des crédits ouverts	1 599 203 879	1 236 525 498	1 589 224 283	1 236 525 498
Annulations nettes proposées à l'état B	-2 798 902		4 339 561	

Motifs des annulations

Annulation de -4,3 M€ en CP sur crédits mis en réserve en CP. Ouverture de 2,8 M€ en AE au titre de la prise en compte des surcoûts sur les fluides liés à l'inflation et de la numérisation des archives afférentes aux droits de francisation et de navigation.

Immigration, asile et intégration

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	18 685 781		18 688 234	

Programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	436 922 525		436 983 856	
Modifications intervenues en gestion	75 526 593		77 103 642	
Total des crédits ouverts	512 449 118		514 087 498	
Annulations nettes proposées à l'état B	18 685 781		18 688 234	

Motifs des annulations

Annulation de -18,7 M€ en AE et -18,7 M€ en CP au titre de l'annulation partielle des crédits mis en réserve.

Justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	238 678 049		161 854 708	

Programme n° 166 : Justice judiciaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 920 840 359	2 534 277 135	3 849 089 892	2 534 277 135
Modifications intervenues en gestion	257 662 027	8 599 643	-2 701 813	8 599 643
Total des crédits ouverts	4 178 502 386	2 542 876 778	3 846 388 079	2 542 876 778
Annulations nettes proposées à l'état B	33 591 341		49 947 503	

Motifs des annulations

Annulation de -33,6 M€ en AE et -49,9 M€ en CP au titre de l'annulation de la réserve de précaution et de sous-exécutions identifiées en gestion.

Programme n° 107 : Administration pénitentiaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 544 736 420	2 823 273 440	4 584 034 245	2 823 273 440
Modifications intervenues en gestion	217 424 102	8 111 927	-465 823	8 111 927
Total des crédits ouverts	6 762 160 522	2 831 385 367	4 583 568 422	2 831 385 367
Annulations nettes proposées à l'état B	178 435 311		74 857 224	

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Motifs des annulations

Annulation de -178,4 M€ en AE et -74,9 M€ en CP de crédits hors titre 2 au titre de l'annulation de la réserve de précaution. En AE, l'annulation tient compte d'une sous-consommation de 25 M€ d'AE sur une dépense prévue de 1,7 Md€ aux fins de renouvellement des contrats de gestion déléguée du fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Programme n° 182 : Protection judiciaire de la jeunesse

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	992 297 832	567 576 850	984 827 054	567 576 850
Modifications intervenues en gestion	79 258 158	30 253 542	41 025 805	30 253 542
Total des crédits ouverts	1 071 555 990	597 830 392	1 025 852 859	597 830 392
Annulations nettes proposées à l'état B	7 169 517		20 082 622	

Motifs des annulations

Annulation de -7,2 M€ en AE et -20,1 M€ en CP de crédits hors titre 2 correspondant, pour les AE, à l'annulation de la réserve de précaution et, pour les CP, à l'annulation de la réserve de précaution et d'une sous consommation des crédits disponibles.

Programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	619 002 773	199 838 285	638 200 492	199 838 285
Modifications intervenues en gestion	174 573 659	2 070 699	1 844 519	2 070 699
Total des crédits ouverts	793 576 432	201 908 984	640 045 011	201 908 984
Annulations nettes proposées à l'état B	18 432 087		16 344 150	

Motifs des annulations

Annulation de -18,4 M€ en AE et -16,3 M€ en CP de crédits hors titre 2 correspondant à une annulation de la réserve de précaution et à des sous-exécutions identifiées en gestion.

Programme n° 335 : Conseil supérieur de la magistrature

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	13 825 182	2 975 133	5 263 300	2 975 133
Modifications intervenues en gestion	343 814	3 724	323 331	3 724
Total des crédits ouverts	14 168 996	2 978 857	5 586 631	2 978 857
Annulations nettes proposées à l'état B	1 049 793		623 209	

Motifs des annulations

Annulation de -1,0 M€ en AE et -0,6 M€ en CP sur les crédits mis en réserve et au titre de sous-exécutions identifiées en gestion.

Médias, livre et industries culturelles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	5 865 836		20 862 777	

Programme n° 180 : Presse et médias

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	350 759 363		350 759 363	
Modifications intervenues en gestion	7 370 311		21 886 483	
Total des crédits ouverts	358 129 674		372 645 846	
Annulations nettes proposées à l'état B	5 865 836		20 862 777	

Motifs des annulations

Annulation de -5,9 M€ en AE et -20,9 M€ en CP au titre des crédits non consommés pour l'aide au transport postal de la presse suite au décalage de l'entrée en vigueur de la réforme "Giannesini", et des CP excédentaires du fonds de soutien pour le développement de la presse, dans le cadre de la sincérisation de la chronique de crédits de paiement du fonds.

Outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	-697 973		65 185 100	

Programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	846 550 670		694 627 532	
Modifications intervenues en gestion	30 087 497		71 517 452	
Total des crédits ouverts	876 638 167		766 144 984	
Annulations nettes proposées à l'état B	-697 973		65 185 100	

Motifs des annulations

Annulation de -65,2 M€ en CP correspondant à la réserve de précaution (23,1 M€ en CP) et aux reliquats de crédits non consommés en CP. Ouverture de 0,7 M€ en AE permettant de financer l'aide exceptionnelle accordée à la suite de la tempête Fiona et la deuxième tranche de la subvention à la Collectivité territoriale de Guyane (versement conditionné au respect du contrat).

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Plan de relance

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	298 500 000			

Programme n° 363 : Compétitivité

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	547 249 167		2 762 667 917	
Modifications intervenues en gestion	1 173 998 591		963 421 025	
Total des crédits ouverts	1 721 247 758		3 726 088 942	
Annulations nettes proposées à l'état B	222 991 491			

Motifs des annulations

Annulation de -223,0 M€ en AE et 0,0 M€ en CP pour traduire des redéploiements au sein du plan France Relance (le schéma d'ouvertures/annulations présenté dans ce PLFR est à l'équilibre).

Programme n° 364 : Cohésion

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	825 010 205	45 255 988	4 546 356 265	45 255 988
Modifications intervenues en gestion	1 822 194 989		1 640 694 905	
Total des crédits ouverts	2 647 205 194	45 255 988	6 187 051 170	45 255 988
Annulations nettes proposées à l'état B	75 508 509			

Motifs des annulations

Annulation de -75,5 M€ en AE et 0,0 M€ en CP pour traduire des redéploiements au sein du plan France Relance (le schéma d'ouvertures/annulations présenté dans ce PLFR est à l'équilibre).

Plan d'urgence face à la crise sanitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	1 070 074 317		1 094 968 488	

Programme n° 356 : Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion	651 770 122		657 256 084	
Total des crédits ouverts	651 770 122		657 256 084	
Annulations nettes proposées à l'état B	405 258 628		405 258 628	

Motifs des annulations

Annulation de -405,3 M€ en AE et -405,3 M€ en CP en raison du moindre recours à l'activité partielle compte tenu de la résilience de l'économie française en 2022 et de l'évolution de l'épidémie de la covid-19.

Programme n° 357 : Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion	1 779 951 940		1 818 619 325	
Total des crédits ouverts	1 779 951 940		1 818 619 325	
Annulations nettes proposées à l'état B	52 297 084		77 200 887	

Motifs des annulations

Annulation de -52,3 M€ en AE et -77,2 M€ en CP au titre de l'ajustement du besoin en fonction des dernières prévisions d'exécution de 2022.

Programme n° 358 : Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion	425 178 021		425 178 021	
Total des crédits ouverts	425 178 021		425 178 021	
Annulations nettes proposées à l'état B	296 978 021		296 978 021	

Motifs des annulations

Annulation de -297,0 M€ en AE et -297,0 M€ en CP compte tenu de besoins d'intervention en capital et de dotation de fonds d'investissement moindres qu'anticipés en début de gestion au titre des dépenses de crise portées par le CAS PFE.

Programme n° 366 : Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la covid-19

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	200 000 000		200 000 000	
Modifications intervenues en gestion	182 281 320		203 838 869	
Total des crédits ouverts	382 281 320		403 838 869	
Annulations nettes proposées à l'état B	315 540 584		315 530 952	

Motifs des annulations

Annulation de -315,5 M€ en AE et -315,5 M€ en CP compte tenu de la sous-exécution du programme liée à la stabilisation de la situation sanitaire et de la pleine constitution du stock stratégique de masques.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Recherche et enseignement supérieur

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	168 797 083		193 348 169	

Programme n° 231 : Vie étudiante

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 088 988 669		3 079 958 669	
Modifications intervenues en gestion	7 318 130		16 645 360	
Total des crédits ouverts	3 096 306 799		3 096 604 029	
Annulations nettes proposées à l'état B	63 278 657		63 097 657	

Motifs des annulations

Annulation de -63,3 M€ en AE et -63,1 M€ en CP compte tenu d'un moindre volume de boursiers que prévu lors de la budgétisation pour 2022 et après prise en compte du versement de l'aide exceptionnelle de solidarité aux étudiants boursiers (56 M€ en AE = CP), de la revalorisation de 4 % des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2022 (34 M€ en AE = CP) et de la constitution d'un fonds exceptionnel de soutien au bénéfice du réseau des œuvres universitaires si celui-ci devait rencontrer des difficultés financières en raison des surcoûts énergétiques (20 M€ en AE = CP).

Programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 740 247 222		7 503 175 364	
Modifications intervenues en gestion	373 781		4 760 674	
Total des crédits ouverts	7 740 621 003		7 507 936 038	
Annulations nettes proposées à l'état B	69 898 575		61 061 701	

Motifs des annulations

Annulation de -69,9 M€ en AE et -61,1 M€ en CP correspondant à l'annulation du reste de la réserve de précaution après un dégel visant à financer un fonds exceptionnel de soutien aux opérateurs qui se trouveraient en difficulté financière en 2022 ou 2023 en raison des surcoûts énergétiques (55 M€, au sein du fonds de 275 M€ prévu dans ce PLFR), la prolongation des contrats doctoraux du fait de la crise sanitaire (8,7 M€), la protection sociale complémentaire des agents publics des organismes de recherche (6,3 M€), l'abondement du Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE) pour l'accueil de scientifiques ukrainiens ou dissidents russes (4 M€) et l'abondement du comité de pilotage national des essais thérapeutiques "CAPNET" (3 M€).

Programme n° 193 : Recherche spatiale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 642 286 109		1 642 286 109	
Modifications intervenues en gestion	1 850 000		1 850 000	
Total des crédits ouverts	1 644 136 109		1 644 136 109	
Annulations nettes proposées à l'état B	11 981 885		11 981 885	

Motifs des annulations

Annulation de -12,0 M€ en AE et -12,0 M€ en CP sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 614 122 374		1 729 120 775	
Modifications intervenues en gestion	186 092 837		291 129 741	
Total des crédits ouverts	1 800 215 211		2 020 250 516	
Annulations nettes proposées à l'état B	15 966 535		15 966 535	

Motifs des annulations

Annulation de -16,0 M€ en AE et -16,0 M€ en CP sur la réserve de précaution, le reliquat portant sur le BOP AERO (4,5 M€ en CP) étant reporté en 2023.

Programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	619 580 262		692 485 405	
Modifications intervenues en gestion	147 977 428		221 826 824	
Total des crédits ouverts	767 557 690		914 312 229	
Annulations nettes proposées à l'état B	6 929 664		40 498 623	

Motifs des annulations

Annulation de -6,9 M€ en AE et -40,5 M€ en CP sur des crédits résiduels des dispositifs Fonds unique interministériel (FUI) et Fonds de compétitivité des entreprises (FCE)

Programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	382 498 634	238 091 238	377 978 973	238 091 238
Modifications intervenues en gestion	89 915 000	1 305 000	1 355 000	1 305 000
Total des crédits ouverts	472 413 634	239 396 238	379 333 973	239 396 238
Annulations nettes proposées à l'état B	741 767		741 768	

Motifs des annulations

Annulation de -0,7 M€ en AE et -0,7 M€ en CP correspondant à une partie de la réserve de précaution après prise en compte de la hausse des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur consécutive à l'inflation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Régimes sociaux et de retraite

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	61 244 474		60 392 474	

Programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 204 530 026		4 204 530 026	
Modifications intervenues en gestion	38 274 733		37 422 733	
Total des crédits ouverts	4 242 804 759		4 241 952 759	
Annulations nettes proposées à l'état B	60 919 874		60 067 874	

Motifs des annulations

Annulation de -60,9 M€ en AE et -60,1 M€ en CP compte tenu de la sous-exécution liée notamment à un moindre versement des pensions par les caisses de retraite.

Programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 095 812 475		1 095 812 475	
Modifications intervenues en gestion	-1 973 945		-1 973 945	
Total des crédits ouverts	1 093 838 530		1 093 838 530	
Annulations nettes proposées à l'état B	324 600		324 600	

Motifs des annulations

Annulation de -0,3 M€ en AE et -0,3 M€ en CP compte tenu d'une sous-exécution des pensions versées aux affiliés des différents régimes de retraite du programme 195.

Relations avec les collectivités territoriales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	80 000 000			

Programme n° 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 657 399 513		4 113 334 621	
Modifications intervenues en gestion	137 096 852		119 803 197	
Total des crédits ouverts	4 794 496 365		4 233 137 818	
Annulations nettes proposées à l'état B	80 000 000			

Motifs des annulations

Annulation de -80,0 M€ en AE et 0,0 M€ en CP compte tenu de sous-exécutions en AE.

Remboursements et dégrèvements

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	142 000 000		142 000 000	

Programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 626 000 000		6 626 000 000	
Modifications intervenues en gestion	533 985 108		533 985 108	
Total des crédits ouverts	7 159 985 108		7 159 985 108	
Annulations nettes proposées à l'état B	142 000 000		142 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -142,0 M€ en AE et -142,0 M€ en CP s'expliquant principalement par la révision à la baisse de la prévision de l'action 201-03 "Taxe d'habitation" (-0,1 Md€). Pour rappel, ce programme rassemble des crédits de nature évaluative.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Santé

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	71 925 746		70 244 278	

Programme n° 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	209 477 535	1 000 000	212 777 535	1 000 000
Modifications intervenues en gestion	280 573 946		321 166 857	
Total des crédits ouverts	490 051 481	1 000 000	533 944 392	1 000 000
Annulations nettes proposées à l'état B	7 458 935		5 777 467	

Motifs des annulations

Annulation de -7,5 M€ en AE et -5,8 M€ en CP sur une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 183 : Protection maladie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 086 950 000		1 086 950 000	
Modifications intervenues en gestion	156 811		156 811	
Total des crédits ouverts	1 087 106 811		1 087 106 811	
Annulations nettes proposées à l'état B	64 466 811		64 466 811	

Motifs des annulations

Annulation de -64,5 M€ en AE et -64,5 M€ en CP résultant du besoin constaté sur les dépenses d'aide médicale d'État de droit commun.

Sécurité

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	58 294 931		36 508 539	

Programme n° 176 : Police nationale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	11 999 246 890	10 321 786 239	11 630 482 080	10 321 786 239
Modifications intervenues en gestion	272 531 051	19 598 815	182 837 764	19 598 815
Total des crédits ouverts	12 271 777 941	10 341 385 054	11 813 319 844	10 341 385 054
Annulations nettes proposées à l'état B	56 272 499		34 521 907	

Motifs des annulations

Annulation de -56,3 M€ en AE et -34,5 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve après prise en compte de l'impact de la hausse des prix.

Programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	51 026 161		50 131 161	
Modifications intervenues en gestion	2 941 189		1 510 724	
Total des crédits ouverts	53 967 350		51 641 885	
Annulations nettes proposées à l'état B	2 022 432		1 986 632	

Motifs des annulations

Annulation de -2,0 M€ en AE et -2,0 M€ en CP sur des crédits mis en réserve après prise en compte de l'impact de la hausse des prix.

Solidarité, insertion et égalité des chances

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	12 100 000		3 000 000	

Programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 578 160 544	385 243 619	1 213 018 816	385 243 619
Modifications intervenues en gestion	55 438 869	9 601 081	69 940 735	9 601 081
Total des crédits ouverts	1 633 599 413	394 844 700	1 282 959 551	394 844 700
Annulations nettes proposées à l'état B	12 100 000		3 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -12,1 M€ en AE et -3,0 M€ en CP sur une partie des crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Sport, jeunesse et vie associative

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	125 274 716		140 074 039	

Programme n° 219 : Sport

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	759 102 654	119 713 700	654 395 516	119 713 700
Modifications intervenues en gestion	23 797 965		102 489 218	
Total des crédits ouverts	782 900 619	119 713 700	756 884 734	119 713 700
Annulations nettes proposées à l'état B			24 864 900	

Motifs des annulations

Annulation de 0,0 M€ en AE et -24,9 M€ en CP correspondant à l'annulation de la réserve de précaution non mobilisée.

Programme n° 163 : Jeunesse et vie associative

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	772 070 841	27 220 507	772 070 841	27 220 507
Modifications intervenues en gestion	51 912 907		69 258 347	
Total des crédits ouverts	823 983 748	27 220 507	841 329 188	27 220 507
Annulations nettes proposées à l'état B	114 174 716		115 209 139	

Motifs des annulations

Annulation de -114,2 M€ en AE et -115,2 M€ en CP compte tenu des prévisions de décaissement des dispositifs financés par le programme.

Programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	161 092 758		295 653 000	
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	161 092 758		295 653 000	
Annulations nettes proposées à l'état B	11 100 000			

Motifs des annulations

Annulation de -11,1 M€ en AE et 0,0 M€ en CP compte tenu d'une budgétisation initiale supérieure au besoin effectif pour l'année.

Transformation et fonction publiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	200 149 129		38 828 527	

Programme n° 349 : Transformation publique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	95 200 000	3 500 000	183 943 689	3 500 000
Modifications intervenues en gestion	257 990 932	-589 460	8 619 197	-589 460
Total des crédits ouverts	353 190 932	2 910 540	192 562 886	2 910 540
Annulations nettes proposées à l'état B	196 000 000		33 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -196,0 M€ en AE et -33,0 M€ en CP compte tenu de la sous-exécution constatée.

Programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	10 600 000	3 000 000	12 100 000	3 000 000
Modifications intervenues en gestion	-176 353	-730 772	1 211 315	-730 772
Total des crédits ouverts	10 423 647	2 269 228	13 311 315	2 269 228
Annulations nettes proposées à l'état B	304 000		1 789 156	

Motifs des annulations

Annulation de -0,3 M€ en AE et -1,8 M€ en CP sur les crédits mis en réserve (0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) et au titre d'une sous-exécution constatée sur le programme (1,4 M€ en CP).

Programme n° 148 : Fonction publique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	303 251 858	12 290 000	294 002 607	12 290 000
Modifications intervenues en gestion	16 885 081	830 000	19 209 589	830 000
Total des crédits ouverts	320 136 939	13 120 000	313 212 196	13 120 000
Annulations nettes proposées à l'état B	3 845 129		4 039 371	

Motifs des annulations

Annulation de -3,8 M€ en AE et -4,0 M€ en CP compte tenu d'une sous-exécution constatée sur plusieurs postes de dépenses du programme.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Travail et emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	283 413 109		535 964 247	

Programme n° 102 : Accès et retour à l'emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	8 109 370 227		7 809 650 411	
Modifications intervenues en gestion	-84 270 882		28 755 394	
Total des crédits ouverts	8 025 099 345		7 838 405 805	
Annulations nettes proposées à l'état B	273 000 000		524 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -273,0 M€ en AE et -524,0 M€ en CP compte tenu de moindres dépenses attendues principalement sur l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Programme n° 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	57 397 043		92 425 496	
Modifications intervenues en gestion	2 800 000		2 567 005	
Total des crédits ouverts	60 197 043		94 992 501	
Annulations nettes proposées à l'état B	5 413 109		6 964 247	

Motifs des annulations

Annulation de -5,4 M€ en AE et -7,0 M€ en CP au titre des crédits mis en réserve et libres d'emploi.

Programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	661 672 568	570 166 311	656 136 356	570 166 311
Modifications intervenues en gestion	23 774 477	2 817 397	38 018 842	2 817 397
Total des crédits ouverts	685 447 045	572 983 708	694 155 198	572 983 708
Annulations nettes proposées à l'état B	5 000 000		5 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -5,0 M€ en AE et -5,0 M€ en CP sur les crédits mis en réserve et libres d'emploi.

III. Budgets annexes : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état C

Contrôle et exploitation aériens

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Total des annulations nettes proposées	8 100 000	3 100 000	13 100 000	3 100 000

Programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 311 064 670	1 214 064 670	1 311 064 670	1 214 064 670
Modifications intervenues en gestion	2 030 544	17 900 000	8 273 583	17 900 000
Total des crédits ouverts	1 313 095 214	1 231 964 670	1 319 338 253	1 231 964 670
Annulations nettes proposées à l'état C	6 100 000	3 100 000	8 100 000	3 100 000

Motifs des annulations

Annulation de -6,1 M€ en AE et -8,1 M€ en CP dont -3,1 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 compte tenu des crédits non consommés sur les dépenses de personnel et les autres dépenses du programme.

Programme n° 612 : Navigation aérienne

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion	126 539 853		52 128 755	
Total des crédits ouverts	126 539 853		52 128 755	
Annulations nettes proposées à l'état C			3 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de 0,0 M€ en AE et -3,0 M€ en CP compte tenu des crédits non consommés, notamment sur les dépenses d'investissement.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Programme n° 614 : Transports aériens, surveillance et certification

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Crédits ouverts en loi de finances initiale				
Modifications intervenues en gestion	12 566 796		10 400 766	
Total des crédits ouverts	12 566 796		10 400 766	
Annulations nettes proposées à l'état C	2 000 000		2 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -2,0 M€ en AE et -2,0 M€ en CP compte tenu d'une moindre exécution essentiellement sur les dépenses d'investissement.

Publications officielles et information administrative

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Total des annulations nettes proposées	3 494 061		1 924 155	

Programme n° 623 : Édition et diffusion

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Crédits ouverts en loi de finances initiale	-110 406		-110 406	
Modifications intervenues en gestion	4 745 444		1 348 410	
Total des crédits ouverts	4 635 038		1 238 004	
Annulations nettes proposées à l'état C	1 540 645			

Motifs des annulations

Annulation de -1,5 M€ en AE et 0,0 M€ en CP correspondant à un besoin moindre que prévu initialement.

Programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

	Autorisations d'engagement	dont AE Personnel	Crédits de paiement	dont CP Personnel
Crédits ouverts en loi de finances initiale	62 849 267	62 896 140	62 849 267	62 896 140
Modifications intervenues en gestion	1 039 480	300 000	300 000	300 000
Total des crédits ouverts	63 888 747	63 196 140	63 149 267	63 196 140
Annulations nettes proposées à l'état C	1 953 416		1 924 155	

Motifs des annulations

Annulation de -2,0 M€ en AE et -1,9 M€ en CP correspondant à un besoin moindre que prévu initialement.

IV. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état D

Avances aux collectivités territoriales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	513 757 192		513 757 192	

Programme n° 833 : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	114 871 485 112		114 871 485 112	
Modifications intervenues en gestion	1 567 871 827		1 567 871 827	
Total des crédits ouverts	116 439 356 939		116 439 356 939	
Ouvertures nettes proposées à l'état D	513 757 192		513 757 192	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 513,8 M€ en AE et 513,8 M€ en CP afin de tenir compte notamment du dynamisme d'une part, des fractions de TVA transférées aux collectivités locales dans le cadre des réformes de fiscalité locales et, d'autre part, de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	128 218 617		128 218 617	

Programme n° 754 : Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	600 462 493		600 462 493	
Modifications intervenues en gestion	349 509 144		349 646 836	
Total des crédits ouverts	949 971 637		950 109 329	
Ouvertures nettes proposées à l'état D	67 955 867		67 955 867	

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

Motifs des ouvertures

Ouverture de 68,0 M€ en AE et 68,0 M€ en CP au titre de la hausse des prévisions de recettes issues des amendes de la circulation.

Programme n° 755 : Désendettement de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	568 523 343		568 523 343	
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	568 523 343		568 523 343	
Ouvertures nettes proposées à l'état D	60 262 750		60 262 750	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 60,3 M€ en AE et 60,3 M€ en CP au titre de la hausse des prévisions de recettes issues des amendes de la circulation.

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	80 000 000		40 000 000	

Programme n° 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	365 606 827		415 606 827	
Modifications intervenues en gestion	164 244 773		466 649 604	
Total des crédits ouverts	529 851 600		882 256 431	
Ouvertures nettes proposées à l'état D	80 000 000		40 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 80,0 M€ en AE et 40,0 M€ en CP afin de prendre en compte le financement de l'appel à projets "Résilience", dont l'objet est de réduire la consommation d'énergie fossile des bâtiments de l'Etat ou de ses établissements publics en prévision de l'hiver 2022/2023 (+40 M€ en AE et en CP), et d'engager de projets immobiliers dès la fin de l'année (+40 M€ en AE).

Prêts à des États étrangers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	100 000 000		100 000 000	

Programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale			190 000 000	
Modifications intervenues en gestion	315 000 000		315 000 000	
Total des crédits ouverts	315 000 000		505 000 000	
Ouvertures nettes proposées à l'état D	100 000 000		100 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 100,0 M€ en AE et 100,0 M€ en CP permettant de financer un nouveau prêt en soutien économique et financier à l'Ukraine.

Projet de loi de finances rectificative

Modifications en gestion et motif des modifications proposées

V. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état D

Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	636 542		11 436 542	

Programme n° 823 : Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	332 400 000		349 400 000	
Modifications intervenues en gestion	49 636 542		89 404 542	
Total des crédits ouverts	382 036 542		438 804 542	
Annulations nettes proposées à l'état D	636 542		11 436 542	

Motifs des annulations

Annulation de -0,6 M€ en AE et -11,4 M€ en CP en raison d'un moindre besoin sur les dépenses d'aide Brexit.

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	7 000 000		7 000 000	

Programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	339 950 000		339 950 000	
Modifications intervenues en gestion	16 069		29 013 235	
Total des crédits ouverts	339 966 069		368 963 235	
Annulations nettes proposées à l'état D	7 000 000		7 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de -7,0 M€ en AE et -7,0 M€ en CP compte tenu de l'exécution du programme, notamment en ce qui concerne l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Prêts à des États étrangers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	173 922 268		160 442 268	

Programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 500 000 000		311 302 572	
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	1 500 000 000		311 302 572	
Annulations nettes proposées à l'état D	13 480 000			

Motifs des annulations

Annulation de -13,5 M€ en AE et 0,0 M€ en CP en raison de l'évolution de certaines prévisions d'engagements.

Programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	224 028 997		224 028 997	
Modifications intervenues en gestion				
Total des crédits ouverts	224 028 997		224 028 997	
Annulations nettes proposées à l'état D	160 442 268		160 442 268	

Motifs des annulations

Annulation de -160,4 M€ en AE et -160,4 M€ en CP en raison principalement du décalage à 2023 d'une opération de consolidation de dette au Zimbabwe.



Évaluations préalables

ÉVALUATIONS PRÉALABLES

Cette partie présente les évaluations préalables des articles du projet de loi de finances rectificative, en application de l'article 53 (4°) de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) .

Présentées pour la première fois au Parlement à l'occasion du projet de loi de finances pour 2010, ces évaluations résultent d'une obligation prévue par la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution. Cette réforme a inscrit dans la LOLF l'obligation d'accompagner d'une évaluation préalable chaque disposition ne relevant pas du domaine exclusif des lois de finances. L'exercice d'évaluation préalable a cependant été étendu à certains articles qui appartiennent au domaine exclusif des lois de finances, afin d'assurer la meilleure information possible du Parlement.

Pour chaque article soumis à une évaluation préalable sont ainsi présentés :

- le diagnostic des difficultés à résoudre et les objectifs de la réforme envisagée, en mettant en lumière les limites du dispositif existant ;
- les différentes options envisageables, leurs avantages et inconvénients respectifs, afin de mettre en évidence les raisons ayant présidé au choix de la mesure proposée ;
- le dispositif juridique retenu, en précisant le rattachement de la mesure au domaine de la loi de finances, son articulation avec le droit européen et ses modalités d'application dans le temps et sur le territoire ;
- l'impact de la disposition envisagée, en distinguant, d'une part, les incidences (économiques, financières, sociales et environnementales) pour les différentes catégories de personnes physiques et morales intéressées et, d'autre part, les conséquences (budgétaires, sur l'emploi public et sur la charge administrative) pour les administrations publiques concernées ;
- les consultations menées avant la saisine du Conseil d'État, qu'elles aient un caractère obligatoire ou facultatif ;
- la mise en œuvre de la disposition, en indiquant la liste prévisionnelle des textes d'application requis, les autres moyens éventuellement nécessaires à la mise en place du dispositif, ainsi que ses modalités de suivi.

Ces différentes catégories ont été renseignées avec pour but d'éclairer au mieux l'article auquel elles se rapportent. Chaque évaluation préalable suit ainsi un principe de proportionnalité, en mettant l'accent sur les incidences les plus significatives, variables d'une disposition à l'autre.

ARTICLE 1**Relations financières entre l'État et la sécurité sociale****Évaluation préalable de l'article****1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée****1.1 Situation actuelle**

En loi de finances initiale (LFI) pour 2022, 28,00 % du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi qu'un montant de 398 millions d'euros du produit de cette taxe, ont été affectés à la sécurité sociale. Le niveau de fraction de TVA résulte des transferts entre l'État et la Sécurité sociale, tandis que le montant de TVA en euros correspond à la compensation du coût estimé des allègements généraux pour les employeurs bénéficiant du dispositif d'exonération en faveur des travailleurs occasionnels – demandeurs d'emploi en secteur agricole, dit « TO-DE », le coût de l'avantage supplémentaire estimé que représente ce dispositif au-delà des allègements étant compensé par des crédits budgétaires du ministère chargé de l'agriculture.

L'évolution des prévisions de rendement de la TVA pour 2022 ainsi que des mesures supplémentaires, notamment les premiers effets de la baisse de cotisations des travailleurs indépendants prévue par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, supposent de nouveaux ajustements des transferts financiers de l'État envers la sécurité sociale. Le montant de la TVA affectée à la sécurité sociale est dès lors majoré pour assurer la neutralité financière de ces opérations.

1.2 Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

L'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale prévoit la liste des produits d'imposition affectés aux organismes de sécurité sociale et de divers fonds. Conformément à la LFI pour 2022, il fixe à 22,82 % la fraction de taxe sur la valeur ajoutée affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et à 5,18 % celle affectée à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) au titre de sa mission de compensation des pertes de cotisations sociales résultant des allègements généraux renforcés pour les régimes de retraite complémentaire obligatoires et pour l'assurance chômage.

1.3 Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

L'actualisation des prévisions de rendement de TVA et l'effet dès 2022 de la baisse de cotisations des travailleurs indépendants prévue par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat emportent des conséquences financières qui nécessitent la modification de la fraction de TVA affectée à la sécurité sociale afin de garantir leur neutralité financière.

S'agissant du second, il correspond plus précisément aux premiers effets des baisses de cotisations induites pour deux publics dont les modalités de déclaration et de paiement permettent de bénéficier de ce nouveau barème dès 2022 :

- d'une part, les travailleurs non-salariés agricoles qui déclarent leurs cotisations 2022 dès novembre sur la base de leur assiette triennale ou 2021, ce qui leur permettra de bénéficier dès cette date du nouveau barème applicable à compter de l'exercice 2022 (66 M€) ;
- d'autre part, les micro-entrepreneurs mensualisés puisque le changement de barème a conduit, par répercussion, à une révision des taux applicables à cette population à compter du 1^{er} octobre : ces micro-entrepreneurs bénéficieront ainsi d'une baisse de leur taux global de cotisations dès les mois de novembre et décembre pour la déclaration des périodes respectivement d'octobre et novembre (4 M€).

En raison de modalités déclaratives moins précoces, les autres catégories de travailleurs indépendants bénéficieront de cette même mesure à compter de 2023, y compris pour les baisses liées à l'exercice 2022. Cet impact différé a déjà

été intégré dans la loi de finances initiale pour 2023 dans un coût global et spécifique évalué au titre de l'année 2023 (774 M€).

1.4 Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

L'objectif de ces dispositions est, d'une part, de prendre en compte la révision de la prévision du rendement de TVA durant la période de crise sanitaire et, d'autre part, de compenser à la sécurité sociale les pertes de recettes 2022 associées à la baisse de cotisations des travailleurs indépendants prévue par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1 Liste des options possibles

L'option alternative à la compensation à la sécurité sociale aurait été de ne pas prévoir une telle compensation, avec une perte nette de recettes pour la Sécurité sociale.

2.2 Description des avantages/inconvénients des différentes options

L'option alternative ne permet pas de garantir la neutralité financière de la disposition votée en loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

2.3 Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Le choix d'ajuster la fraction de TVA affectée à la sécurité sociale pour assurer la neutralité financière de ces opérations est l'option la plus simple et la plus lisible, car elle ne complexifie pas les relations financières entre État et sécurité sociale en créant une nouvelle ressource fiscale.

3. Dispositif juridique

3.1 Rattachement au domaine de la loi de finances

Le présent article modifie l'affectation d'une recette de l'État à la sécurité sociale. Il relève donc du domaine des lois de finances en vertu du 2° du I de l'article 34 de la loi organique du 1^{er} août 2011 relative aux lois de finances (LOLF), aux termes duquel « *la loi de finances de l'année comporte les dispositions relatives aux ressources de l'État qui affectent l'équilibre budgétaire* ». En outre, l'article 36 de la LOLF dispose que « *L'affectation, totale ou partielle, à une autre personne morale d'une personne établie au profit de l'État ne peut résulter que d'une disposition de loi de finances.* »

3.2 Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Modification de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale.

3.3 Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes. Il est, par ailleurs, compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

3.4 Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Application de plein droit
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Application de plein droit
Mayotte	Non applicable

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	OUI
Saint-Martin	OUI
Saint-Pierre-et-Miquelon	OUI
Wallis et Futuna	NON
Polynésie française	NON
Nouvelle-Calédonie	NON
Terres australes et antarctiques françaises	NON

Les dispositions régissant les relations financières entre l'État et la sécurité sociale ne font pas l'objet d'une application territorialisée. Le régime général de sécurité sociale et le régime agricole qui reçoivent la TVA affectée par le présent article sont applicables dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, y compris à Mayotte même si le code de la sécurité sociale n'y est pas directement applicable, ainsi que dans certains autres territoires à identité législative (Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon).

4. Impact de la disposition envisagée

4.1 Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1 Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

Les modifications apportées aux modalités de financement de dispositifs publics et les réaffectations de recettes prévues, neutres pour l'ensemble des administrations publiques, sont sans impact micro- ou macroéconomique.

4.1.2 Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

En 2022, ces dispositions dégradent le solde de l'État de 0,06 Md€.

4.1.3 Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Les présentes dispositions n'ont pas d'impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4 Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

Les présentes dispositions n'ont pas d'impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap.

4.1.5 Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

Les présentes dispositions n'ont pas d'incidences sur l'emploi et le marché du travail.

4.1.6 Incidences environnementales

Les présentes dispositions n'ont pas d'incidence environnementale.

4.1.7 Impact sur la jeunesse

Les présentes dispositions n'ont pas d'impact sur la jeunesse.

4.3 Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

	Montants (en M€)
<i>Actualisation de la prévision de rendement de TVA pour la compensation des transferts prévus en LFI</i>	-11,5
<i>Compensation des pertes de recettes pour 2022 liées à la baisse de cotisations des travailleurs indépendants prévue par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat</i>	+70
Montant supplémentaire de TVA à affecter à la sécurité sociale en 2022	58,5

La fraction de TVA affectée à la sécurité sociale au titre des transferts avec l'État est majorée de 0,03 point du fait de l'actualisation des prévisions de TVA par rapport aux prévisions de la LFI 2022 (-0,01 point de TVA pour compenser les transferts prévus en LFI 2022) et de la compensation par l'État des pertes de recettes pour 2022 liées à la baisse de cotisations des travailleurs indépendants prévue par la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (+0,04 point de TVA). Le solde budgétaire de l'État est dégradé de 0,06 Md€.

Compte tenu de la prévision de rendement de TVA totale en 2022 (201 696 M€), la part de 28,03 % affectée à la sécurité sociale représenterait 56,5 Md€.

4.4 Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

L'ajustement de la fraction de TVA a été déterminé à partir des prévisions de rendement pour 2022.

5. Consultations menées**5.1 Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)**

Les dispositions proposées ne requièrent pas de consultation obligatoire.

5.2 Consultations facultatives

Aucune consultation facultative n'a été menée.

6. Mise en œuvre de la disposition**6.1 Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires**

Aucun texte d'application n'est nécessaire.

6.2 Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Les systèmes d'information gérant les flux entre l'État et la sécurité sociale devront être mis à jour.

La convention relative aux impôts, taxes et contributions affectées à la sécurité sociale conclue entre l'État et l'ACOSS devra faire l'objet d'une révision.

6.3 Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

La mise en œuvre des présentes dispositions sera retracée dans les documents budgétaires, notamment le « Bilan des relations financières entre l'État et la protection sociale » et l'annexe 6 au PLFSS « Relations financières entre la sécurité sociale et les autres administrations publiques.

ARTICLE 2

Modification des ressources du compte d'affectation spéciale "Contrôle de la circulation et du stationnement routiers"

Évaluation préalable de l'article**1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée****1.1. Situation actuelle****S'agissant du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Le programme 751 « Structure et dispositifs de sécurité routière » a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Il porte l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé, à l'exception des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs mobiles ou encore au traitement automatisé des infractions. Il porte également le dispositif du permis de conduire à points qui constitue aujourd'hui un instrument privilégié de la prévention et de la lutte contre l'insécurité routière. Le programme porte une partie de la subvention pour charge de service public de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le programme est financé en loi de finances initiale (LFI) pour 2022, à hauteur de 339,95 M€, par une partie des recettes des amendes perçues par la voie de systèmes de contrôle automatisé versée à la première section du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

Le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » porte le reversement aux collectivités territoriales d'une part des recettes encaissées au titre des amendes de police relatives à la circulation routière. Des crédits de paiement à hauteur de 600,46 M€ étaient initialement prévus sur ce programme en LFI pour 2022.

Le programme 755 « Désendettement de l'État » retrace la part du produit des amendes revenant à l'État sous forme de recettes non fiscales du budget général conformément aux dispositions du c du 2° du B du I de l'article 49 de la loi du 30 décembre 2005 de finances pour 2006. Des crédits de paiement à hauteur de 568,52 M€ étaient initialement prévus sur ce programme en LFI pour 2022.

S'agissant de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) :

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) est un établissement public à caractère administratif. Son conseil d'administration est composé pour moitié de représentants de l'État et pour moitié d'élus nationaux et locaux ainsi que d'une personnalité qualifiée. Les ressources de l'AFITF sont de plusieurs natures : une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), de la taxe d'aménagement du territoire prélevée par les concessionnaires d'autoroutes et de la taxe de solidarité aérienne, la redevance domaniale versée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, une partie du produit des amendes des radars automatiques du réseau routier national, une contribution volontaire des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

L'établissement finance notamment les projets d'intérêt national, international ou ayant fait l'objet d'un contrat de plan ou d'une convention équivalente entre l'État et les régions, relatifs à la réalisation ou à l'aménagement d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires, y compris les équipements qui en sont l'accessoire indissociable, d'ouvrages de défense contre la mer, ainsi qu'à la création ou au développement de liaisons ferroviaires, fluviales ou maritimes régulières de transport de fret.

1.2. Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » a été créé par l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006. La répartition du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction entre la première section (pour le programme 751) et la seconde section du CAS est prévue au premier alinéa du II de l'article précité. Le second alinéa du II prévoit que le solde du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction, après répartition entre la première et la seconde section du compte d'affectation spéciale, est versé à l'AFITF.

1.3. Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

Compte tenu, d'une part, de l'architecture juridique du CAS « contrôle de la circulation et du stationnement routiers » qui, pour une partie des affectataires, voit le montant des amendes leur revenant inscrit en dur dans la loi, et d'autre part d'une consommation moindre qu'anticipé des crédits du programme 751, notamment en ce qui concerne l'ANTAI, associée à besoin complémentaire concernant les ressources de l'AFITF – affectataire du solde de ces amendes après l'affectation au CAS et au fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS) pour 26 M€ –, un article de lettres est nécessaire pour moduler la répartition du produit des amendes et répondre au mieux aux besoins financiers de la sécurité routière.

En effet, compte tenu notamment de recettes d'amendes forfaitaires issues du contrôle automatisé attendues légèrement à la baisse sur l'exercice 2022 par rapport aux prévisions de la LFI 2022, établies à l'automne 2021, l'AFITF, dernier affectataire de ces recettes, aurait eu moins de ressources que prévu pour financer ses dépenses d'infrastructures de transport.

Il est donc nécessaire de modifier pour 2022 la répartition des amendes précitées afin d'atteindre un meilleur équilibre entre les différents affectataires (CAS, FMIS, AFITF).

1.4. Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

Les besoins de l'ANTAI étant moindres qu'anticipé en LFI 2022, le présent article vise à assurer une meilleure répartition desdites amendes et notamment à affecter des ressources complémentaires à l'AFITF en vue d'assurer l'atteinte des objectifs du Gouvernement en matière d'investissements dans les infrastructures de transports.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1. Liste des options possibles

- Option 1 : Ajuster la part de recettes des amendes issues des radars automatiques affectées à l'AFITF ;
- Option 2 : conserver un statu quo sur l'affectation des recettes de contrôle automatisé non majorées.

2.2. Description des avantages/inconvénients des différentes options

L'option 1 permet d'orienter vers l'AFITF la marge réalisée grâce à de moindres dépenses constatées sur le programme 751 en lien avec les efforts financiers portés par l'ANTAI, en modifiant de façon équilibrée les recettes d'amendes forfaitaires entre l'État et les collectivités territoriales. Cette option permet de soutenir l'ambition du Gouvernement en matière d'infrastructures de transport sur l'ensemble du territoire.

L'option 2 limiterait le niveau des dépenses opérationnelles de l'AFITF et partant l'ambition sur des investissements structurants pour l'amélioration des transports du quotidien.

2.3. Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Il est proposé de retenir l'option 1 qui permet d'affecter les montants correspondant aux besoins identifiés pour la politique d'investissement dans les infrastructures de transports.

3. Dispositif juridique

3.1. Rattachement au domaine de la loi de finances

Aux termes du dernier alinéa de l'article 19 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), « *l'affectation d'une recette à un compte spécial ne peut résulter que d'une disposition de loi de finances* ».

En outre, le 3° du I de l'article 34 de la LOLF prévoit que dans sa première partie, la loi de finances de l'année « *comporte toutes dispositions relatives aux affectations de recettes au sein du budget de l'État* » et, par voie de conséquence, les dispositions visant à modifier les recettes affectées à un compte d'affectation spéciale.

3.2. Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Il est nécessaire de modifier l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006.

3.3. Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes.

Il est par ailleurs compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration. L'AFITF n'étant pas considérée comme une entreprise au sens du droit européen, ce dispositif est notamment sans incidence sur le droit de la concurrence.

3.4. Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Application de plein droit
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Application de plein droit
Mayotte	Application de plein droit

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	NON
Saint-Martin	NON
Saint-Pierre-et-Miquelon	NON
Wallis et Futuna	NON
Polynésie française	NON
Nouvelle-Calédonie	NON
Terres australes et antarctiques françaises	NON

4. Impact de la disposition envisagée

4.1. Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1 Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

La présente mesure permet de réaffecter le produit des amendes issues du contrôle automatique vers l'AFITF, ce qui aura un impact sur les investissements au titre des infrastructures de transport en France.

4.1.2 Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Le présent article diminue de 7 M€ les ressources du programme 751 et augmente à due concurrence les ressources de l'AFITF.

4.1.3 Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le présent article n'a pas d'incidences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4 Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

Le présent article n'a pas d'incidence sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap. Le maintien des moyens de l'AFITF contribue néanmoins à la sécurité routière et donc à la baisse des accidents de la route.

4.1.5 Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

Le présent article n'a pas d'incidences directes sur le marché du travail.

4.1.6 Incidences environnementales

Le présent article n'a pas d'incidences directes sur l'environnement.

4.1.7 Impact sur la jeunesse

Le présent article n'a pas d'impact sur la jeunesse.

4.2. Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1. Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

Le présent article a pour conséquence de réduire la ressource affectée au CAS, au titre des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction, à hauteur de 7 M€, qui se traduira par une hausse des ressources affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

Au sein du compte d'affectation spéciale, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques est affecté successivement à hauteur de 332,95 millions d'euros à la première section « Contrôle automatisé », puis à hauteur de 170 millions d'euros à la deuxième section « Circulation et stationnement routiers ». Comme prévu à l'état D, le produit de 170 millions d'euros est affecté successivement à hauteur de 71 millions d'euros aux dépenses prévues au b du 2° du A du I de l'article 49 de la LFI pour 2006 et à hauteur de 99 millions d'euros au c du 2° du B du I de ce même article.

Projet de loi de finances rectificative

Évaluations préalables

	2022	2023	2024	2025	Coût pérenne ou économie pérenne (-)
État					
Dépenses de personnel (AE=CP) [1]	0	0	0	0	
Dépenses hors personnel : AE [2]	0	0	0	0	
Dépenses hors personnel : CP [3]	0	0	0	0	
Total pour l'État : AE = [1]+[2]	0	0	0	0	
Total pour l'État : CP [4] = [1]+[3]	0	0	0	0	
Collectivités territoriales [5]					
Sécurité sociale [6]					
Autres administrations publiques [7]					
Total pour l'ensemble des APU [4]+[5]+[6]+[7]	0	0	0	0	

4.2.2. Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Le présent article n'a d'impact ni sur l'emploi public ni sur la charge administrative.

4.3. Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

Sans objet.

5. Consultations menées**5.1. Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)**

La mesure ne requiert pas de consultation obligatoire.

5.2. Consultations facultatives

Aucune consultation facultative n'a été menée.

6. Mise en œuvre de la disposition**6.1. Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires**

La mesure ne nécessite pas de texte d'application.

6.2. Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Sans objet.

6.3. Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

L'évolution des recettes du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » est retracée dans les documents budgétaires dédiés annexés aux projets de lois de finances et de règlement.

ARTICLE 9**Chèques énergie exceptionnels****Évaluation préalable de l'article****1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée****1.1. Situation actuelle**

L'article L. 124-1 du code de l'énergie prévoit que le chèque énergie est une aide accordée aux ménages modeste pour les aider à payer leurs factures d'énergie ou des dépenses pour l'amélioration de la qualité environnementale ou la capacité de maîtrise de la consommation d'énergie de leur logement parmi celles mentionnées à l'article 200 *quater* du code général des impôts. Le chèque énergie est attribué en fonction de leurs revenus et de la composition de leur ménage.

Le bénéficiaire d'un chèque énergie qui souhaite affecter la valeur de son chèque énergie au financement de dépenses d'amélioration de la qualité environnementale ou de maîtrise de la consommation d'énergie de son logement peut remettre le chèque non utilisé à l'Agence de services et de paiement. Dans ce cas, l'Agence de services et de paiement échange gratuitement ce titre contre un titre de même valeur valable uniquement pour le financement des dépenses d'amélioration de la qualité environnementale ou de maîtrise de la consommation d'énergie du logement comprises parmi celles mentionnées à l'article 200 *quater* du code général des impôts. La durée de validité de ce nouveau titre est augmentée de deux années par rapport à la durée de validité du titre initial remis par le bénéficiaire.

Le chèque énergie est accompagné d'une notice d'information et de conseils en matière d'efficacité et de bonne gestion énergétiques du logement et des appareils électriques.

L'article L. 124-5 du code de l'énergie prévoit que les fournisseurs mettent à disposition des bénéficiaires du chèque énergie équipés d'un compteur communicant l'accès à leurs données de consommation exprimées en euros. Pour les consommateurs d'électricité, ce dispositif permet d'accéder aux données de consommation en temps réel.

1.2. Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

Le dispositif du chèque énergie est encadré par les articles L. 124-1 et suivants du code de l'énergie. La dernière modification a été introduite par l'article 64 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.

L'article L. 124-5 du code de l'énergie a été modifié par l'article 13 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

1.3. Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants***Chèques énergie exceptionnels***

Un budget de 230 millions d'euros a été voté en loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022 pour aider les ménages chauffés au fioul domestique. En l'état actuel de l'article L.124-1 du code de l'énergie, le montant du chèque énergie ne peut pas être différencié par énergie.

L'article L. 124-5 du code de l'énergie est prévu pour les bénéficiaires usuels du chèque énergie. Il n'y a pas lieu de l'appliquer aux ménages qui recevront un chèque énergie à titre exceptionnel, accordé dans le cadre de la crise du prix des énergies.

Il est donc nécessaire de prévoir une disposition législative dérogatoire sur ces deux points.

Mesures de simplification

La conversion du chèque énergie en chèque travaux et la notice éco-gestes sont jugés comme trop compliqués et complexifient le message lié au chèque énergie. D'autres mesures spécifiques répondent par ailleurs aux objectifs visés par ces mesures : MaPrimeRénov' pour le premier et les campagnes éco-gestes pour le second (à l'instar de la campagne « Chaque Geste Compte » menée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique).

Par ailleurs, l'article L. 124-1 du code de l'énergie renvoie à l'article à l'article 200 *quater* du code général des impôts : crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) qui s'est éteint au 1^{er} janvier 2021 et a été progressivement remplacé par MaPrimeRénov'.

1.4. Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

Les mesures proposées :

- permettent de délivrer en 2022 et 2023 un chèque énergie différencié en fonction de l'énergie utilisée et donc de proposer un chèque « fioul » en sus du chèque énergie habituel, et compte tenu du fait que les ménages se chauffant au fioul ne sont pas couverts, pour ces dépenses-là, par les boucliers tarifaires gaz et électricité ;
- encadrent les modalités de délivrance en 2022 du chèque énergie exceptionnel, dont le budget de 1,8 Md€ est prévu dans les ouvertures de crédits du présent projet de loi de finances rectificatives ;
- limitent le bénéfice de l'article L. 124-5 du code de l'énergie aux bénéficiaires usuels du chèque énergie au titre de l'année 2022 ;
- suppriment l'adjonction de la notice d'information et de conseils en matière d'efficacité et de bonne gestion énergétiques du logement et des appareils électriques, comme recommandé par la Cour des comptes dans son rapport consacré au dispositif publié le 24 février 2022.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1. Liste des options possibles

Pas d'autre option que législative, compte tenu de la nécessité de déroger à certaines dispositions des articles L. 124-1 et suivants du code de l'énergie.

2.2. Description des avantages/inconvénients des différentes options

Pas d'autre option que législative.

2.3. Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Seule la loi permet d'atteindre les objectifs recherchés.

3. Dispositif juridique

3.1. Rattachement au domaine de la loi de finances

Le dispositif se rattache au domaine des lois de finances au titre de l'impact sur les dépenses budgétaires de l'État en 2022 (conformément au b du 7° du II de l'article 34 de la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances). En effet, les dispositions des I, II et III permettent la mise en œuvre des chèques énergie exceptionnels en 2022, les crédits afférents étant provisionnés dans la LFR n° 1 pour 2022 et le présent projet de loi de finances rectificative. Par ailleurs, les mesures de simplification du IV conduisent à améliorer le taux de recours au chèque énergie habituel (et donc le taux de consommation des crédits ouverts à ce titre) et à diminuer les coûts de gestion associés au dispositif.

3.2. Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Deux décrets sont à prendre : un pour le chèque énergie « fioul » et l'autre pour le chèque énergie exceptionnel.

3.3. Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Les aides financières aux particuliers ne relèvent pas du domaine des aides d'État.

3.4. Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)**Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :**

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Application de plein droit
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Application de plein droit
Mayotte	Application de plein droit

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	NON
Saint-Martin	NON
Saint-Pierre-et-Miquelon	NON
Wallis et Futuna	NON
Polynésie française	NON
Nouvelle-Calédonie	NON
Terres australes et antarctiques françaises	NON

4. Impact de la disposition envisagée**4.1. Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées****4.1.1. Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)**

La disposition proposée n'a pas d'incidence micro et/ou macro-économique significative.

4.1.2. Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Les chèques énergie exceptionnel aideront les ménages modestes à payer leur facture d'énergie.

4.1.3. Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La disposition proposée n'a pas d'incidence en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4. Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

La disposition proposée n'a pas d'impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap.

4.1.5. Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

La disposition proposée n'a pas d'incidence sur l'emploi ou le marché du travail.

4.1.6. Incidences environnementales

La disposition proposée n'a pas d'incidence directe sur l'environnement.

4.1.7. Impact sur la jeunesse

La disposition proposée n'a pas d'impact direct sur la jeunesse.

4.2. Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1. Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

	2022	2023	2024	2025	Coût pérenne ou économie pérenne (-)
État					
Dépenses de personnel (AE=CP) [1]					
Dépenses hors personnel : AE [2]	2030 M€				
Dépenses hors personnel : CP [3]	2030 M€				
Total pour l'État : AE = [1]+[2]	2030 M€				
Total pour l'État : CP [4] = [1]+[3]	2030 M€				
Collectivités territoriales [5]					
Sécurité sociale [6]					
Autres administrations publiques [7]					
Total pour l'ensemble des APU [4]+[5]+[6]+[7]	2030 M€				

4.3. Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

Pour le chèque énergie « fioul »

Sur les cinq premiers déciles de la population, on estime qu'environ 1,6 million de ménages se chauffent au fioul domestiques. Un chèque de 200 € est attribué aux deux premiers et un chèque de 100 € aux déciles 3 à 5.

Pour le chèque énergie exceptionnel

Le chèque énergie exceptionnel est attribué à 40 % des ménages, soit 12 millions de ménages. Ce chèque énergie exceptionnel est de 200 € pour les ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie et de 100 € pour les ménages des troisième et quatrième déciles.

5. Consultations menées

5.1. Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

Cette mesure ne nécessite pas de consultation obligatoire.

5.2. Consultations facultatives

Aucune consultation facultative n'a été menée.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1. Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

Deux décrets sont à prendre : un pour le chèque énergie « fioul » et l'autre pour le chèque énergie exceptionnel.

6.2. Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Aucun dispositif particulier ne sera nécessaire à la mise en œuvre de la mesure proposée.

6.3. Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

La mesure proposée est à caractère exceptionnel.

ARTICLE 10

Répartition du prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales au titre de la revalorisation anticipée du revenu de solidarité active (RSA) de 4 %

Évaluation préalable de l'article**1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée****1.1 Situation actuelle**

L'article 9 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (dite loi « pouvoir d'achat ») a prévu la revalorisation anticipée du revenu de solidarité active (RSA) sur l'inflation à hauteur de 4 % à compter du 1^{er} juillet 2022. Le législateur a instauré, par l'article 12 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR pour 2022), un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État de 120 000 000 € au titre de la compensation financière de cette mesure aux départements.

Il est désormais nécessaire de préciser les départements éligibles à cette dotation et ses modalités de répartition par la voie d'un article législatif.

1.2 Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

- Article L.161-25 du code de la sécurité sociale ;
- Article 9 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat ;
- Article 12 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- Article 44 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

1.3 Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

La mise en œuvre des dispositions de l'article 12 de la LFR pour 2022 nécessite de préciser, au sein de la prochaine LFR, les modalités de répartition effectives du dispositif et les départements éligibles.

1.4 Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

La mesure portée par l'article 12 de la LFR pour 2022 vise à compenser le surcoût de dépenses RSA supportées par les départements en raison de la revalorisation anticipée de l'allocation de 4 % sur l'inflation opérée à compter du 1^{er} juillet 2022, par la loi « pouvoir d'achat ».

Le présent article vise à préciser les modalités de répartition de cette compensation entre les départements.

2. Options possibles et nécessité de légiférer**2.1 Liste des options possibles**

Deux options ont été envisagées :

Option 1 : Opérer une répartition homothétique de la dotation en fonction du rapport entre la dépense de RSA de chaque département et les dépenses totales de RSA à l'exception de celles assumées par l'État du fait de la recentralisation de cette compétence ou de l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi de finances initiale pour 2022.

Option 2 : Créer un dispositif de répartition péréquée et ciblé sur les départements dotés d'une situation financière moins favorable et d'un reste à charge de la dépense de RSA plus important.

2.2 Description des avantages/inconvénients des différentes options

S'agissant de l'option 1 : Cette répartition a l'avantage de couvrir l'intégralité des départements, tous concernés par la mesure de revalorisation du RSA, et d'être ainsi conforme aux débats parlementaires préalables à l'adoption de cette dotation de 120 M€ lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022.

S'agissant de l'option 2 : Cette répartition permet de tenir davantage compte de la situation particulière de chaque département de cibler la dotation sur les plus en difficulté. En revanche, elle n'est pas conforme à l'esprit du texte voté.

2.3 Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

L'option 1 a été retenue car elle est plus conforme à l'esprit de la loi. Tous les départements subissent en effet une hausse de leur dépense RSA de 4 % en raison de la mesure de revalorisation prévue à l'article 9 de la loi dite « pouvoir d'achat ».

3. Dispositif juridique

3.1 Rattachement au domaine de la loi de finances

L'article 12 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR pour 2022) a instauré un prélèvement sur les recettes au profit des collectivités territoriales (PSR-CT) à hauteur de 120 000 000 € au titre de la compensation financière de la revalorisation anticipée de 4 % du revenu de solidarité active aux départements. Ainsi, le PSR-CT a été instauré à l'été, avec une évaluation de son montant et une définition de son objet et de ses bénéficiaires. Son impact sur l'équilibre général du budget a été pris en compte à cette occasion.

Toutefois, il est désormais nécessaire de définir les modalités de répartition de ce PSR, sans que cela n'ait d'impact sur l'équilibre général dans le cadre de ce projet de loi de finances rectificatives. Le dispositif se rattache ainsi au c du 7° du II de l'article 34 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) qui prévoit que la seconde partie de la loi de finances définit les modalités de répartition des concours de l'État aux collectivités territoriales.

3.2 Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Sans objet.

3.3 Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Le présent article est compatible avec le droit de l'Union européenne en vigueur ou en cours d'élaboration. En particulier, la dotation qui sera versée en application de celui-ci n'est pas constitutive d'une aide d'État au sens de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) dès lors qu'elle doit profiter aux collectivités territoriales sans lien avec les activités économiques qu'elles sont susceptibles d'assumer.

3.4 Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Adaptations proposées
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Adaptations proposées
Mayotte	Adaptations proposées

Le présent article exclue de son bénéfice les collectivités dont le financement du RSA a été recentralisé ou faisant l'objet d'une expérimentation, à savoir la collectivité de Guyane et le département de Mayotte en 2019, le département de La Réunion en 2020 et les départements de la Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales en 2022.

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	NON
Saint-Martin	NON
Saint-Pierre-et-Miquelon	NON
Wallis et Futuna	NON
Polynésie française	NON
Nouvelle-Calédonie	NON
Terres australes et antarctiques françaises	NON

4. Impact de la disposition envisagée**4.1 Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées*****4.1.1 Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)***

La mesure concerne exclusivement les modalités de répartition du PSR de 120 M€ et ne doit pas produire, par elle-même, des incidences de nature micro- ou macro-économique.

4.1.2. Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Le PSR créé par cet article vient diminuer les recettes de l'État en 2022 de 120 M€. Il abondera les comptes des départements et neutralisera ainsi les effets de la hausse de dépenses de RSA issue de la revalorisation anticipée sur l'inflation de l'allocation de 4 %.

4.1.3. Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La mesure n'a pas d'impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4. Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

La mesure n'a pas d'impact concernant les personnes en situation de handicap.

4.1.5. Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

La mesure n'a pas d'impact ni sur l'emploi ni sur le marché du travail.

4.1.6. Incidences environnementales

La mesure n'a pas d'impact environnemental.

4.1.7. Impact sur la jeunesse

La mesure n'a pas d'impact sur la jeunesse.

4.2 Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées***4.2.1 Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)***

L'article permet le versement en 2022 de 120 M€ ouverts dans le tableau récapitulatif des PSR-CT par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022

	2022	2023	2024	2025	Coût pérenne
État					
Dépenses de personnel (AE=CP) [1]	0	0	0	0	0
Dépenses hors personnel : AE [2]	120	0	0	0	0
Dépenses hors personnel : CP [3]	120	0	0	0	0
<i>Total pour l'État : AE = [1]+[2]</i>	120	0	0	0	0
Total pour l'État : CP [4] = [1]+[3]	120	0	0	0	0
Collectivités territoriales [5]	0	0	0	0	0
Sécurité sociale [6]	0	0	0	0	0
Autres administrations publiques [7]	0	0	0	0	0
Total pour l'ensemble des APU [4]+[5]+[6]+[7]	120	0	0	0	0

	2022	2023	2024	2025	Augmentation pérenne (+)
État	120	0	0	0	0
Collectivités territoriales	0	0	0	0	0
Sécurité sociale	0	0	0	0	0
Autres administrations publiques	0	0	0	0	0
Total pour l'ensemble des APU	120	0	0	0	0

4.2.2 Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Sans objet.

4.3 Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

Les 120 M€ ont été évalués en estimant le surcoût de dépenses de RSA engendré par la revalorisation exceptionnelle de 4 %, estimée sur les 6 derniers mois de l'année 2022.

5. Consultations menées

5.1 Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

Aucune consultation obligatoire n'est prévue s'agissant de cet article.

5.2 Consultations facultatives

La commission des finances de l'Association des Départements de France (ADF) s'est prononcée en faveur d'une répartition homothétique de la dotation.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1 Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

La mesure ne nécessite pas de textes d'applications.

6.2 Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

La mesure fera l'objet d'une communication dédié et détaillé aux conseils départementaux au travers d'une instruction spécifique.

6.3 Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

La disposition a vocation à s'appliquer pour la seule année 2022.

**Tableau récapitulatif des textes réglementaires pris
en vertu de la loi organique relative aux lois de finances
du 1er août 2001**

Note

Aux termes de l'article 53 de la loi organique relative aux lois de finances, les mouvements intervenus par voie réglementaire et relatifs aux crédits de l'année en cours sont joints au projet de loi de finances rectificative, sous forme de tableaux.

Tel est l'objet du présent document qui récapitule les textes réglementaires publiés au Journal officiel entre le 6 juillet et le 30 octobre 2022 en vertu des articles 11, 12-I, 12-II et 14 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

Arrêtés pris en application de l'article 11 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Répartition de crédits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
27/10/2022	Crédits non répartis					
	Provision relative aux rémunérations publiques	Annulation	329 742 388		329 742 388	
	Action extérieure de l'État					
	Action de la France en Europe et dans le monde	Ouverture	2 343 062		2 343 062	
	Diplomatie culturelle et d'influence	Ouverture	29 379		29 379	
	Français à l'étranger et affaires consulaires	Ouverture	1 500 315		1 500 315	
	Administration générale et territoriale de l'État					
	Administration territoriale de l'État	Ouverture	27 241 306		27 241 306	
	Vie politique	Ouverture	3 900		3 900	
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ouverture	5 481 645		5 481 645	
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales					
	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Ouverture	316 100		316 100	
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Ouverture	1 091 500		1 091 500	
	Aide publique au développement					
	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ouverture	73 346		73 346	
	Conseil et contrôle de l'État					
	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Ouverture	1 424 301		1 424 301	
	Conseil économique, social et environnemental	Ouverture	30 957		30 957	
	Cour des comptes et autres juridictions financières	Ouverture	179 717		179 717	
	Culture					
	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Ouverture	3 211 262		3 211 262	
	Défense					
	Soutien de la politique de la défense	Ouverture	26 163 176		26 163 176	
	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Ouverture	176 400		176 400	
	Protection des droits et libertés	Ouverture	10 700		10 700	
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Prévention des risques	Ouverture	43 700		43 700	
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture	12 247 365		12 247 365	
	Économie					
	Développement des entreprises et régulations	Ouverture	181 636		181 636	

Projet de loi de finances rectificative

Mouvements réglementaires

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Statistiques et études économiques	Ouverture	861 160		861 160	
	Stratégies économiques	Ouverture	4 900		4 900	
	Enseignement scolaire					
	Enseignement scolaire public du premier degré	Ouverture	10 638 260		10 638 260	
	Enseignement scolaire public du second degré	Ouverture	63 670 639		63 670 639	
	Vie de l'élève	Ouverture	6 661 324		6 661 324	
	Enseignement privé du premier et du second degrés	Ouverture	6 040 506		6 040 506	
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Ouverture	32 568 391		32 568 391	
	Enseignement technique agricole	Ouverture	261 000		261 000	
	Gestion des finances publiques					
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Ouverture	33 279 516		33 279 516	
	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ouverture	196 334		196 334	
	Facilitation et sécurisation des échanges	Ouverture	4 050 161		4 050 161	
	Justice					
	Justice judiciaire	Ouverture	8 599 643		8 599 643	
	Administration pénitentiaire	Ouverture	7 186 927		7 186 927	
	Protection judiciaire de la jeunesse	Ouverture	2 099 342		2 099 342	
	Conduite et pilotage de la politique de la justice	Ouverture	2 070 699		2 070 699	
	Conseil supérieur de la magistrature	Ouverture	3 724		3 724	
	Outre-mer					
	Emploi outre-mer	Ouverture	353 600		353 600	
	Recherche et enseignement supérieur					
	Formations supérieures et recherche universitaire	Ouverture	39 835 700		39 835 700	
	Enseignement supérieur et recherche agricoles	Ouverture	326 000		326 000	
	Sécurités					
	Police nationale	Ouverture	13 382 130		13 382 130	
	Gendarmerie nationale	Ouverture	5 494 929		5 494 929	
	Sécurité civile	Ouverture	171 613		171 613	
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Ouverture	5 389 000		5 389 000	
	Transformation et fonction publiques					
	Fonction publique	Ouverture	830 000		830 000	
	Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	Ouverture	2 200		2 200	
	Travail et emploi					
	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Ouverture	4 014 923		4 014 923	

Décrets pris en application de l'article 12 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Virements de crédits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
29/09/2022	Culture					
	Patrimoines	Annulation		6 532 451		6 689 769
	Médias, livre et industries culturelles					
	Presse et médias	Annulation		5 149 034		5 149 033
	Livre et industries culturelles	Annulation		1 802 399		1 921 046
	Culture					
	Création	Ouverture		10 622 784		10 898 748
	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Ouverture		2 861 100		2 861 100

Projet de loi de finances rectificative

Mouvements réglementaires

Décrets pris en application de l'article 14 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Annulations de fonds de concours et d'attributions de produits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
16/07/2022	Cohésion des territoires Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Annulation		25 367 718		183 405 848
	Défense Préparation et emploi des forces	Annulation		84 070		84 070
	Soutien de la politique de la défense	Annulation	214 274	17 328	214 274	17 328
	Direction de l'action du Gouvernement Coordination du travail gouvernemental	Annulation		68 529		68 529
	Écologie, développement et mobilité durables Infrastructures et services de transports	Annulation		3 100 282		3 100 282
	Économie Développement des entreprises et régulations	Annulation		113 320		113 320
	Immigration, asile et intégration Immigration et asile	Annulation		4 500 000		4 500 000